



Rapport sur l'aide sociale matérielle 2022

Impressum

Édition : Direction de la santé,
des affaires sociales et
de l'intégration du canton de Berne

Office de l'intégration et de l'action
sociale

Table des matières

	Introduction	3
1	L'essentiel en bref	5
2	Évolution des cas	6
2.1	Nombre de cas	6
2.2	Nombre de bénéficiaires	6
2.3	Taux d'aide sociale	7
2.4	Quels sont les facteurs qui influent sur le taux d'aide sociale ?	8
2.5	Bénéficiaires de l'aide sociale par classe d'âge	9
2.6	Bénéficiaires de l'aide sociale par classe d'âge et par sexe	10
2.7	Bénéficiaires de l'aide sociale par classe d'âge et par nationalité	10
2.8	Taux d'aide sociale par classe d'âge et par nationalité	11
2.9	Bénéficiaires de l'aide sociale selon la formation achevée la plus élevée	12
2.10	Bénéficiaires de l'aide sociale selon la situation professionnelle	13
2.11	Taux d'occupation des bénéficiaires de l'aide sociale exerçant une activité lucrative	13
2.12	Structure de l'unité d'assistance	14
2.13	Motif principal de la cessation du versement de prestations	14
2.14	Durée d'octroi	15
3	Évolution des coûts et des revenus	16
3.1	Coûts bruts totaux	16
3.2	Coûts bruts par personne	17
3.3	Revenus bruts totaux	17
3.4	Revenus bruts par personne	18
3.5	Quels sont les facteurs qui influent sur l'aide sociale ?	19
3.6	Coûts nets totaux	20
3.7	Coûts nets par personne	20
3.8	Taux de couverture	21
3.9	Comment les coûts de l'aide matérielle se déclinent-ils ?	22
4	Inspections sociales	24
4.1	Nombre d'inspections sociales	25
4.2	Soupçons	25
4.3	Conclusions	26
4.4	Mesures	27
5	Glossaire	28
6	Données par service social	30
6.1	Nombre de bénéficiaires	30
6.2	Taux d'aide sociale	33
6.3	Coûts nets par personne	36
6.4	Coûts bruts par personne	39
6.5	Revenus bruts par personne	42
6.6	Durée d'octroi	45
6.7	Taux de couverture	48
6.8	Proportion de personnes ne relevant plus de l'aide sociale	51
6.9	Répartition des dépenses d'aide matérielle par catégorie et région administrative	54

Introduction

Le rapport sur l'aide sociale matérielle présente chaque année les chiffres les plus récents sur l'évolution des cas et des coûts. Les données afférentes sont tirées des décomptes de l'aide sociale des communes (DAS), du décompte de l'aide matérielle par catégorie (DAMC) et des relevés communaux réalisés au moyen des systèmes de gestion des cas. Le rapport fournit par ailleurs des indications sur les bénéficiaires – telles que l'âge, le sexe et la formation achevée la plus élevée – sur la base de la statistique de l'aide sociale publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Ce rapport présente les principaux indicateurs concernant l'aide sociale matérielle. Afin d'expliquer les principales évolutions, chacun des graphiques est assorti d'un court texte explicatif. Les chiffres détaillés par région administrative et par service social sont inclus dans l'annexe.

Le présent document contient en outre l'évaluation des inspections sociales.

Pour améliorer la fiabilité statistique, l'évolution des cas et des coûts se fonde exclusivement sur le nombre de dossiers et de bénéficiaires relevés dans le DAMC, et ce depuis le rapport de 2018. À des fins de comparabilité, les chiffres des années précédentes sont adaptés rétroactivement à cette nouvelle donne, de sorte qu'il en découle quelques divergences par rapport à ceux publiés dans les rapports jusqu'à 2017.

Influence des nouvelles bases légales sur les chiffres de 2022

La nouvelle loi du 3 décembre 2020 sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP)¹ est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Cette loi prévoit que les mesures de type ambulatoire et résidentiel pour enfants et jeunes mises en place sans décision préalable de la part d'un tribunal ou de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) sont à présent préfinancées par l'Office des mineurs (OM) et non plus par les services sociaux, comme c'était le cas auparavant. Cette nouvelle pratique en termes de coûts conduit à une diminution de certains chiffres et taux relatifs à l'aide matérielle.

Le nombre de bénéficiaires, le nombre de cas et le taux d'aide sociale sont concernés au premier chef. Étant donné que plus aucune aide sociale matérielle n'est versée dans le cadre des mesures selon la LPEP, elles ne sont plus prises en compte pour déterminer le taux d'aide sociale, qui affiche alors une baisse. De plus, la forte réduction par rapport à l'année précédente des coûts des mesures non ordonnées par l'APEA est étroitement liée aux changements introduits par la LPEP. Pour interpréter les chiffres du présent rapport, il faut donc garder à l'esprit que les diminutions enregistrées en 2022 par rapport à 2021 s'agissant du nombre de cas, du nombre de bénéficiaires et des coûts de l'aide sociale sont en partie dues à l'entrée en vigueur de la LPEP. L'état actuel des données ne nous permet toutefois pas encore d'estimer précisément dans quelle mesure les changements observés sont liés à la nouvelle loi. Des analyses seront réalisées à ce propos au cours des années à venir.

Il faut également noter que l'année 2022 représente une période de transition puisque les nouveautés législatives évoquées ont entraîné des changements au niveau de différents processus de comptabilisation et de décompte concernant les services sociaux et l'APEA. Cela pourrait avoir des répercussions supplémentaires sur les chiffres indiqués pour 2022.

Bien que la baisse de certains chiffres liés à l'aide sociale matérielle durant l'année sous revue semble, dans une certaine mesure, être en corrélation avec l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions législatives, il faudra attendre plusieurs années pour déterminer avec précision l'impact de celles-ci sur les données recueillies. À noter cependant que cette diminution n'est que partiellement due à l'entrée en vigueur de la LPEP.

¹ RSB 213.319

	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Nombre de bénéficiaires	44391	43810	42085	-3.9%
Taux d'aide sociale	4.28%	4.20%	4.02%	-0.19 ²
Coûts nets moyens par personne et par an	CHF 10485	CHF 10428	CHF 9582	-8.1%
Coûts bruts moyens par personne et par an	CHF 15784	CHF 16141	CHF 15193	-5.9%
Revenus bruts moyens par personne et par an	CHF 5299	CHF 5713	CHF 5611	-1.8%
Coûts nets moyens par personne et par mois d'assistance	CHF 1136	CHF 1138	CHF 1043	-8.3%

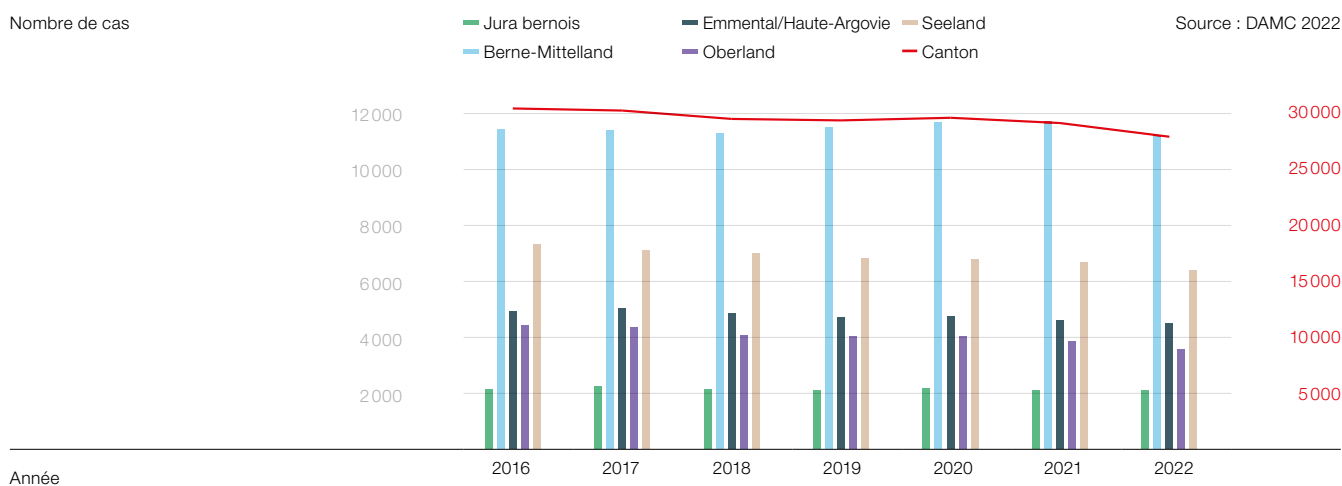
- Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale a connu une diminution assez nette de 3,9 % entre 2021 et 2022.
- Le taux d'aide sociale a reculé de près de 0,19 point par rapport à l'année précédente, pour atteindre 4,02 %. Il poursuit donc sa trajectoire à la baisse cette année également.
- Les catégories les plus représentées parmi les personnes tributaires de l'aide sociale dans le canton de Berne sont, comme les années précédentes, les enfants et les jeunes, les ménages d'une personne et les personnes sans formation.
- Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale exerçant une activité lucrative a à nouveau légèrement progressé (+1,1 %) par rapport à 2021 et atteint désormais 38,2 % de l'ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale en âge de travailler. Le nombre de travailleuses étrangères et de travailleurs étrangers tributaires d'une aide sociale a quant à lui augmenté de 6,5 % et représente, en 2022, 40,4 % des étrangères et étrangers au bénéfice de l'aide sociale en âge de travailler.
- En 2022, les coûts bruts de l'aide sociale matérielle se sont élevés à quelque 639 millions de francs, ce qui représente un recul de 9,6 % par rapport à l'année précédente.
- Après déduction des revenus bruts (de l'ordre de 236 millions de francs), il en résulte des coûts nets d'environ 403 millions de francs, soit une baisse de l'ordre de 53 millions de francs (-11,7 %) environ par rapport à l'année précédente.
- Les coûts nets moyens par personne soutenue ont reculé de 8,1 % pendant la même période, puisqu'ils se montaient à environ 9582 francs en 2022. Ils ont ainsi à nouveau baissé par rapport à l'année précédente.
- Si l'on considère les mois où une aide a effectivement été versée (soit 9,2 mois en 2022), on peut dire que le « bénéficiaire moyen » a reçu 1043 francs d'aide sociale par mois d'assistance effective en 2022 (contre 1138 francs en 2021).
- Les principaux postes de charges sont le forfait pour l'entretien (34,9 %) et les loyers (29,5 %), qui entrent pour environ 64 % dans le total, alors que les revenus provenant d'une activité lucrative, les autres prestations d'assurances sociales (p. ex. assurance-vieillesse et survivants, Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, prestations complémentaires) ainsi que les indemnités journalières et rentes de l'assurance-invalidité représentent quelque 68 % des revenus (respectivement 34,3 %, 20,9 % et 12,8 %).

² En points, chiffre arrondi à deux décimales

2.1 Nombre de cas

Est considérée comme un cas (ou dossier) l'unité économique prise en compte pour le calcul et le versement de prestations. Il peut s'agir d'une personne seule, d'un couple marié avec ou sans enfants ou d'une famille monoparentale avec des enfants mineurs.

En 2022, le nombre total de cas à travers le canton s'est élevé à 27 472, ce qui correspond à une diminution de 4,2 % par rapport à 2021.



2.2 Nombre de bénéficiaires

En 2022, une aide sociale a été versée à 1725 personnes de moins qu'en 2021 dans le canton de Berne. Si la région administrative de Berne-Mittelland présentait encore une augmentation minime (+0.1 %) au moment de la dernière comparaison (2020/2021), elle enregistre en 2022 un net recul de 3,4 % par rapport à 2021. La région de l'Oberland connaît la plus forte baisse (6,7 %).

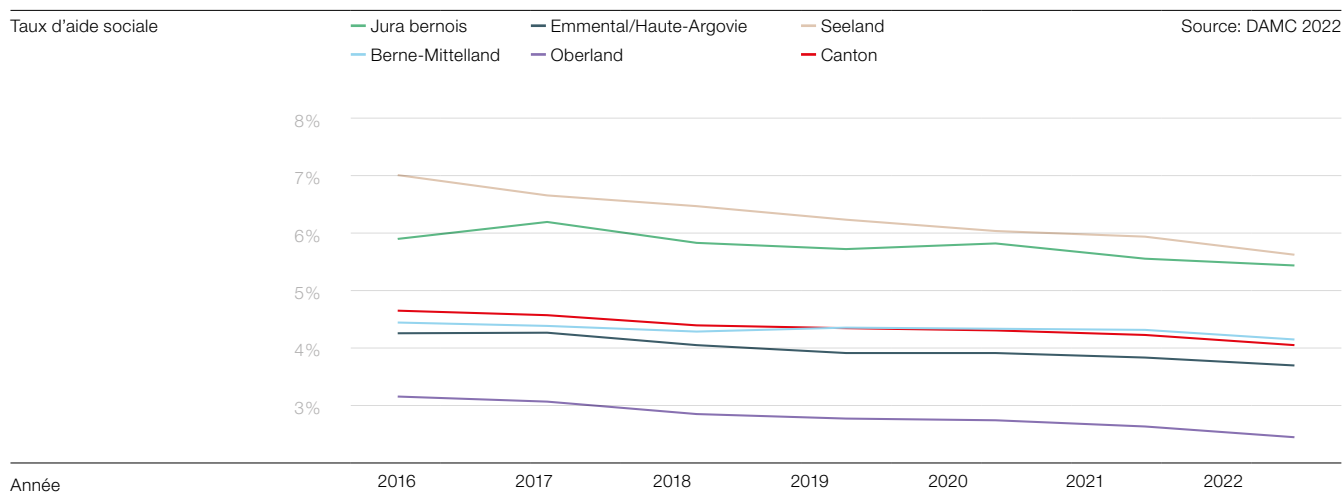
Région administrative	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Jura bernois	3119	2977	2915	-2.1%
Berne-Mittelland	17784	17798	17199	-3.4%
Emmental/Haute-Argovie	6960	6861	6647	-3.1%
Oberland	5728	5502	5135	-6.7%
Seeland	10800	10672	10189	-4.5%
Canton	44391	43810	42085	-3.9%

Source : DAMC 2022

2.3 Taux d'aide sociale

Le taux d'aide sociale indique la part des bénéficiaires de l'aide sociale dans la population résidente permanente. En 2022, il a baissé d'environ 0,19 point par rapport à l'année précédente pour s'établir à 4,02 % pour l'ensemble du canton.

Il convient toutefois de souligner que dans le cadre de sa statistique des bénéficiaires de l'aide sociale (SAS), l'OFS utilise une autre base de données pour effectuer son calcul³.



³ Le taux d'aide sociale établi par l'OFS pour le canton de Berne (3,7 %) est différent de la valeur calculée sur la base des données cantonales (4,02 %). Pour des raisons d'ordre méthodique, les informations ne sont donc pas directement comparables. En effet, l'OFS tient compte de la population résidente permanente de l'année précédente conformément à la Statistique de la population et des ménages (STATPOP), tandis que le canton de Berne utilise les chiffres de l'Administration des finances (population résidente moyenne) pour calculer le taux d'aide sociale.

2.4 Quels sont les facteurs qui influent sur le taux d'aide sociale ?

Facteurs généraux :

- grande quantité de logements bon marché, qui tendent à attirer des personnes à bas revenu ou tributaires d'une aide sociale ;
- nombre élevé de foyers monoparentaux ;
- proportion importante de personnes de faible niveau de formation, d'origine étrangère ou à revenu relativement modeste voire sans revenu ;
- disparition d'emplois faciles d'accès et précarisation des conditions de travail ;
- conjoncture.

On sait que le taux d'aide sociale est plus important dans les centres urbains et les grandes communes, et ce habituellement pour les raisons suivantes :

- Les grandes communes présentent une proportion plus élevée de personnes peu ou pas qualifiées (notamment parmi certains groupes de la population étrangère⁴) ainsi que de familles monoparentales. Or ce sont là les principaux facteurs qui déterminent le taux d'aide sociale.
- Les centres urbains exercent en général un attrait sur les bénéficiaires de l'aide sociale (davantage de possibilités de travail et de formation, d'offres plus faciles d'accès et d'anonymat).
- Les réseaux familiaux et sociaux sont souvent plus développés à la campagne. Les citadines et les citadins peuvent moins facilement s'appuyer sur leur famille et leur environnement social.

Le taux d'aide sociale varie énormément d'une région administrative à l'autre, ce qui reflète la grande hétérogénéité des conditions économiques et sociales au sein du canton.

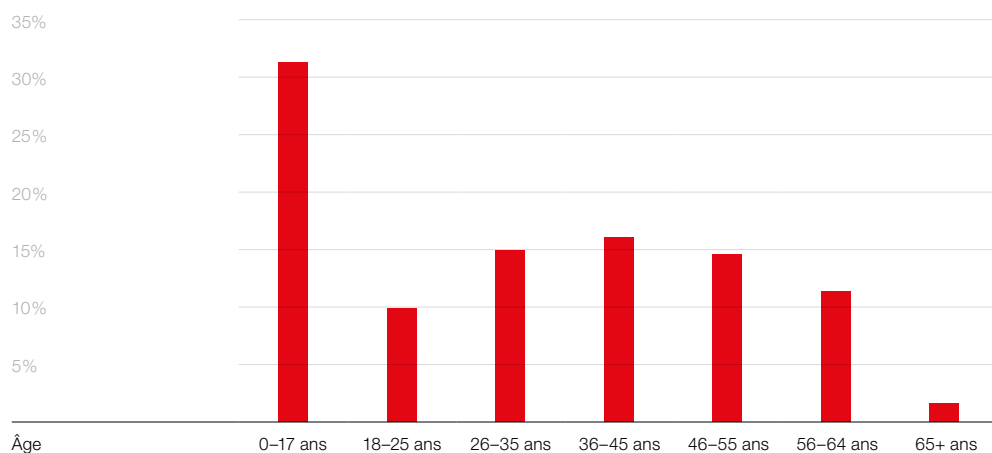
⁴ Parmi elles, on inclut les personnes titulaires d'une autorisation d'établissement, celles détenant une autorisation de séjour d'un an ou de courte durée, les réfugiés disposant d'un permis B ayant déposé leur demande d'asile cinq ans plus tôt ainsi que les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire séjournant depuis sept ans en Suisse.

2.5 Bénéficiaires de l'aide sociale par classe d'âge

Parmi les personnes touchant une aide sociale, un peu moins d'un tiers (31,4 %) sont des enfants et des jeunes. Les jeunes adultes de 18 à 25 ans, pour leur part, constituent 10 % des bénéficiaires. La catégorie des personnes mineures compte 780 personnes de moins que l'année précédente, ce qui représente un recul relativement conséquent (-6 %). Les 26 à 64 ans enregistrent également un recul (-3,6 % en moyenne). Quant à la catégorie des personnes à l'âge de la retraite, on constate une légère augmentation d'environ 2 % (soit 13 personnes de plus) par rapport à l'année précédente.

Bénéficiaires de l'aide sociale par classe d'âge

Source: OFS, statistique de l'aide sociale dans le canton de Berne 2022



Source : OFS, statistique de l'aide sociale dans le canton de Berne, 2022

Dans le canton de Berne, les enfants et les jeunes jusqu'à 17 ans présentent statistiquement le plus grand risque de dépendance à l'aide sociale. Le taux d'aide sociale de cette tranche d'âge s'élève à 6,8 % selon la statistique de l'aide sociale de l'OFS, tandis que celui de l'ensemble de la population bernoise atteint 3,7 %. Chez les 18 à 64 ans, le taux d'aide sociale oscille entre 3,4 % (56 à 64 ans) et 4,7 % (18 à 25 ans). La classe d'âge des 65 ans et plus obtient comme par le passé un taux très bas (0,3 %).

2.6 Bénéficiaires de l'aide sociale par classe d'âge et par sexe

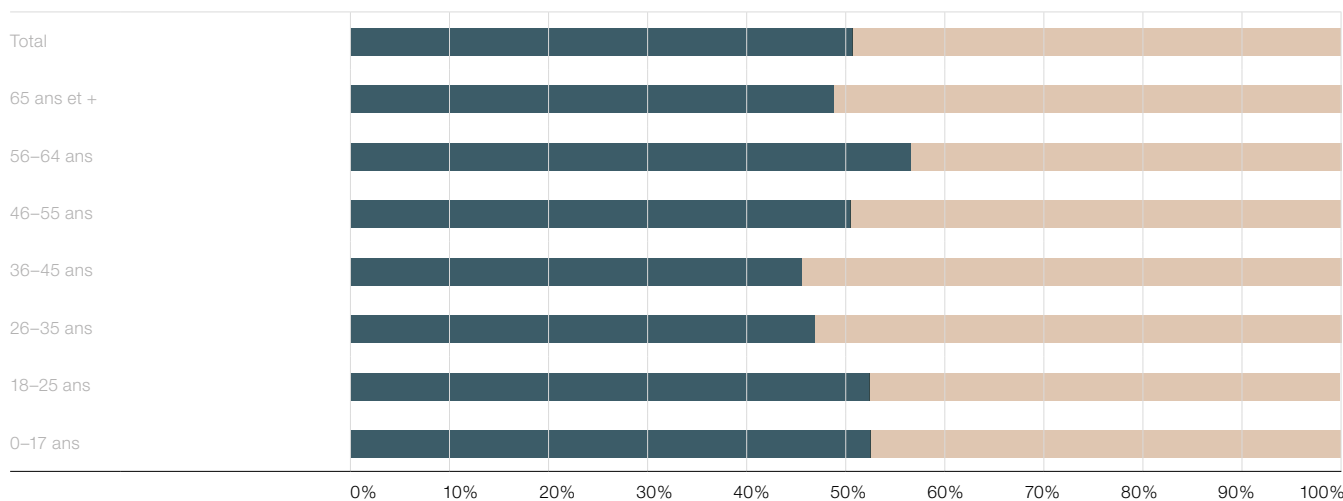
Les bénéficiaires de l'aide sociale en âge de travailler plus âgés (56 à 64 ans) continuent de compter davantage d'hommes (56,6 %) que de femmes (43,4 %).

Ces dernières restent en revanche légèrement surreprésentées parmi les 26 à 35 ans (env. 53 %) et les 36 à 45 ans (env. 54 %). À l'instar des années précédentes, la répartition des bénéficiaires de l'aide sociale selon les sexes reste relativement équilibrée.

Bénéficiaires de l'aide sociale
par classe d'âge et par sexe

■ Hommes
■ Femmes

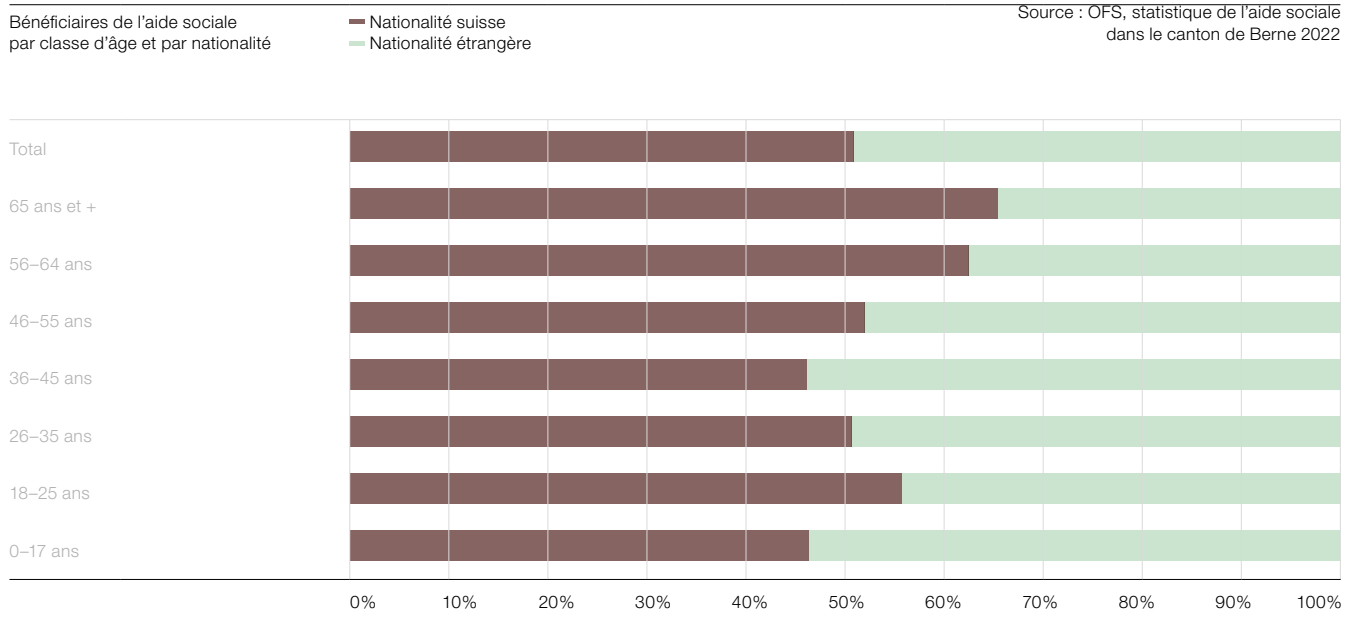
Source: OFS, statistique de l'aide sociale
dans le canton de Berne 2022



2.7 Bénéficiaires de l'aide sociale par classe d'âge et par nationalité

Chez les jeunes adultes (18 à 25 ans), les Suissesses et les Suisses tributaires de l'aide sociale matérielle sont un peu plus fortement représentés que les étrangères et les étrangers⁵ (55,7 % contre 44,3 % ; 58,5 % contre 41,5 % en 2021). Chez les travailleuses et travailleurs plus âgés (56 à 64 ans) également, la proportion de Suissesses et de Suisses parmi les bénéficiaires de l'aide sociale reste plus élevée que celle d'étrangères et d'étrangers (62,4 % contre 37,6 % ; 63,5 % contre 36,5 % en 2021). Il en va de même pour la catégorie des plus de 65 ans (65,4 % contre 34,6 % ; 66,8 % contre 33,2 % en 2021). En revanche, les étrangères et étrangers sont plus nombreux (53,6 % ; 50,6 % en 2021) que les Suissesses et les Suisses (46,3 % ; 49,3 % en 2021) à bénéficier de l'aide sociale parmi les enfants et les jeunes. Ils sont également surreprésentés (53,9 % du total contre 53,2 % en 2021) chez les 36 à 45 ans. Chez les 26 à 35 ans, la proportion de Suissesses et de Suisses bénéficiaires de l'aide sociale (50,6 % ; 52,1 % en 2021) et celle d'étrangères et d'étrangers (49,3 % ; 47,9 % en 2021) sont relativement équilibrées. Il en va de même pour la catégorie des 46 à 55 ans. Tandis que la proportion de Suissesses et de Suisses parmi les bénéficiaires de l'aide sociale dans cette tranche d'âge s'élève à 51,9 % (53,7 % en 2021), celle des étrangères et des étrangers atteint 48,1 % (46,3 % en 2021). Le nombre de Suissesses et de Suisses bénéficiaires de l'aide sociale a diminué dans toutes les catégories d'âge par rapport à l'année précédente. Les enfants et les jeunes ont enregistré le plus fort recul (-11,7 %). Par rapport à 2021, le nombre d'étrangères et d'étrangers percevant l'aide sociale a légèrement diminué à la fois chez les enfants et les jeunes (-0,4 %) et chez les 26 à 55 ans (-2 % en moyenne). Les personnes étrangères sont néanmoins plus nombreuses à bénéficier de l'aide sociale chez les jeunes adultes (+6,9 %, soit 111 personnes de plus), chez les adultes plus âgés (+2,6 %, soit 42 personnes de plus) et chez les plus de 65 ans (+6,2 %, soit 13 personnes de plus) cette année. Toutes catégories confondues, le nombre d'étrangères et d'étrangers tributaires de l'aide sociale a baissé de 0,2 %, autrement dit de 45 personnes par rapport à 2021. Parmi l'ensemble des Suissesses et des Suisses au bénéfice d'un tel soutien, on constate un recul de 7,4 %.

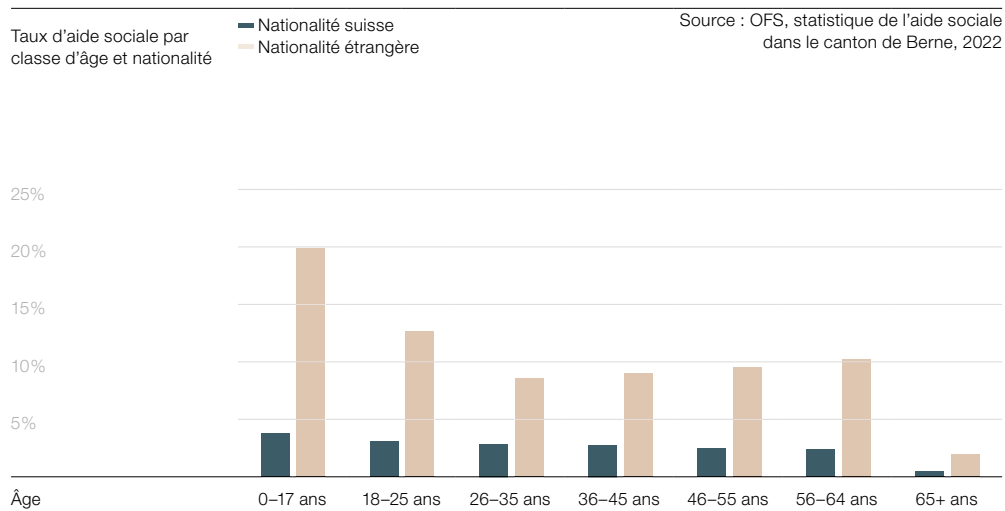
⁵ Parmi elles, on inclut les personnes titulaires d'une autorisation d'établissement, celles détenant une autorisation de séjour d'un an ou de courte durée, les réfugiées et réfugiés disposant d'un permis B ayant déposé leur demande d'asile cinq ans plus tôt ainsi que les personnes admises à titre provisoire (avec ou sans le statut de réfugié) séjournant depuis sept ans en Suisse.



2.8 Taux d'aide sociale par classe d'âge et par nationalité

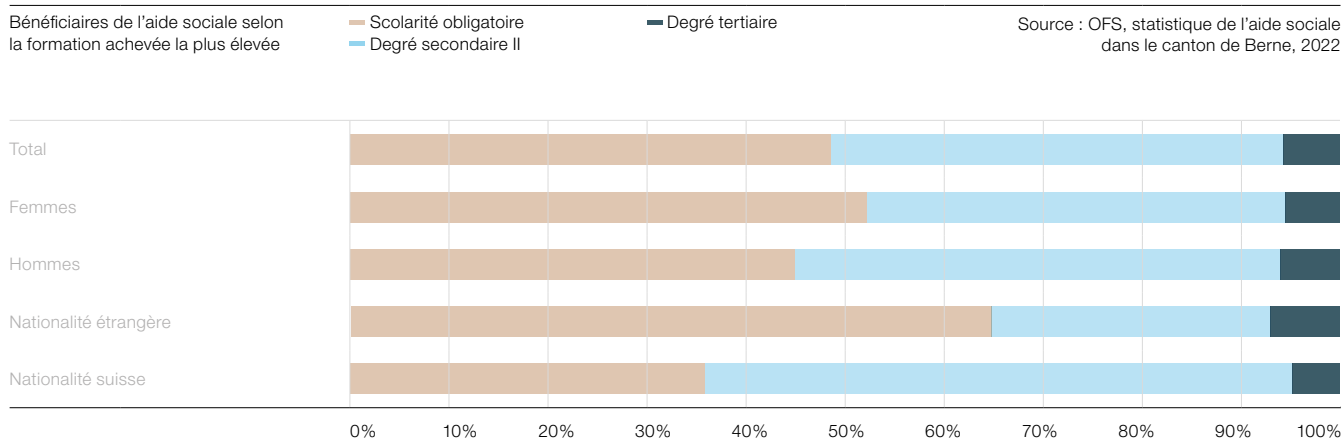
La statistique de l'aide sociale de l'OFS indique également les taux d'aide sociale par classe d'âge et par nationalité.

Dans la tranche d'âge des enfants et des jeunes (jusqu'à 17 ans), le taux d'aide sociale des étrangères et étrangers (19,9 %) se situe nettement au-dessus de celui de la population suisse (3,8 %). Le taux d'aide sociale est plus élevé au sein de la population étrangère dans les autres catégories d'âge également. Dans ce contexte, l'écart le plus faible concerne les personnes ayant atteint l'âge de la retraite (1,5 point) et l'écart le plus prononcé les enfants et les jeunes (16,1 points). Chez les jeunes adultes entre 18 et 25 ans, la différence s'élève à 9,6 points. Le taux d'aide sociale de toute la population étrangère du canton de Berne est de 10,9 %, tandis que celui des Suissesses et des Suisses atteint 2,3 %.



2.9 Bénéficiaires de l'aide sociale selon la formation achevée la plus élevée

Parmi les bénéficiaires de l'aide sociale âgés de 25 à 64 ans, 48,5 % ont achevé au plus la scolarité obligatoire. Ce pourcentage atteint environ 65 % chez les personnes étrangères, alors qu'il se monte à environ 36 % chez les Suissesses et les Suisses.



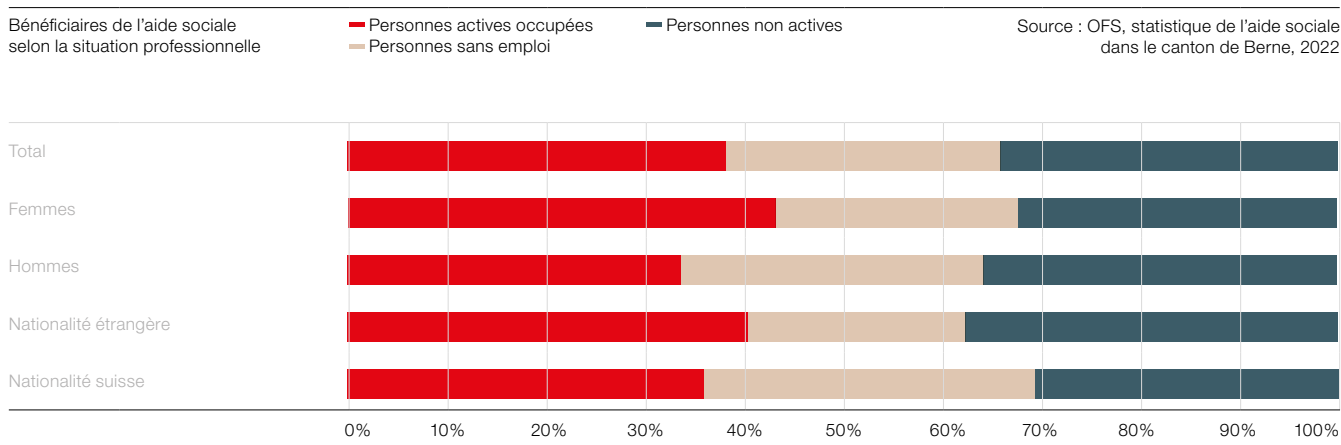
Si l'on rapporte ces chiffres à l'ensemble de la population bernoise, on constate que les personnes qui ont uniquement achevé leur scolarité obligatoire sont sensiblement surreprésentées dans l'aide sociale. En effet, elles constituent près de la moitié des bénéficiaires de l'aide sociale tandis qu'elles ne représentent que 12 % de l'ensemble de la population⁶.

Au total, 44,5 % des habitantes et habitants du canton de Berne ont obtenu un diplôme de degré secondaire II. Parmi les bénéficiaires de l'aide sociale, près de 46 % ont ce niveau de formation. Les personnes disposant d'une formation du degré tertiaire représentent 43,6 % de l'ensemble de la population bernoise et seulement quelque 6 % du total des bénéficiaires de l'aide sociale.

⁶ Formation achevée la plus élevée dans la population âgée de 25 à 64 ans. Toutes les informations sur la répartition des niveaux de formation dans l'ensemble de la population proviennent du relevé structurel (RS) 2021 de l'OFS.

2.10 Bénéficiaires de l'aide sociale selon la situation professionnelle

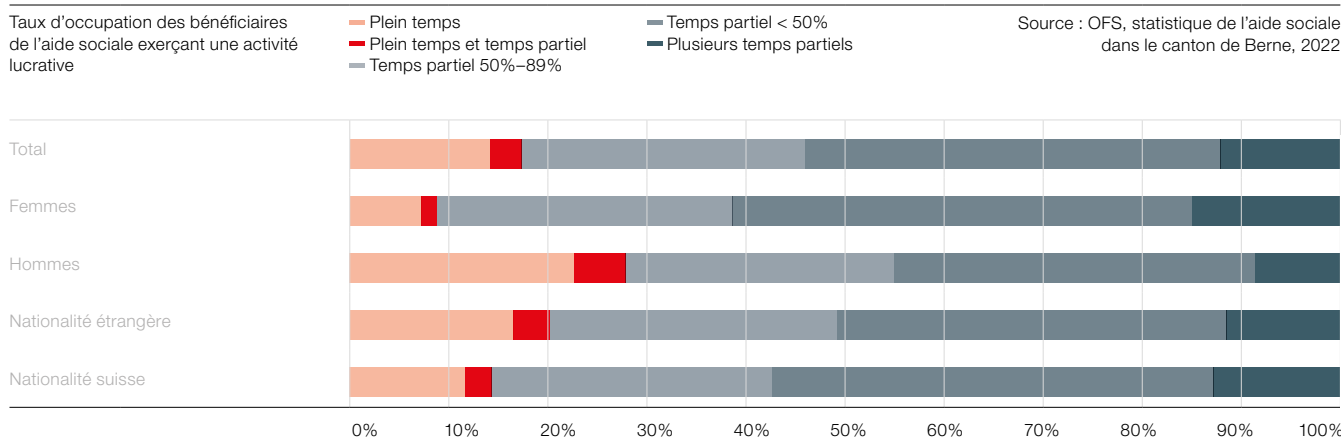
Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale matérielle exerçant une activité lucrative a connu une légère augmentation de 1,1 % par rapport à l'année précédente pour s'établir à 38,2 % de l'ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale en 2022. On constate toutefois un net recul chez les personnes en recherche d'emploi qui perçoivent une aide sociale (-11,2 %). Les personnes restantes n'exercent pas d'activité lucrative, par exemple parce qu'elles sont en formation ou se trouvent en incapacité passagère de travail. Chez elles également, le nombre de personnes tributaires de l'aide sociale a légèrement reculé (-3,6 %). Au niveau des différents groupes, la baisse la plus importante en termes de chiffres par rapport à 2021 concerne les Suissesses et les Suisses bénéficiaires de l'aide sociale qui n'exercent pas d'activité professionnelle en raison d'une formation, d'une incapacité de travail ou autre (-22,0 %). Chez les étrangères et étrangers qui bénéficient d'une aide sociale, le nombre de personnes sans activité a nettement augmenté (+19,5 %). Le nombre de personnes étrangères actives occupées a également progressé par rapport à 2021 (+6,5 %). Cependant, les étrangères et étrangers sans emploi sont sensiblement moins nombreux (-15,6 %). Toutes catégories d'activité confondues, les chiffres relatifs aux personnes de nationalité suisse ont diminué (-11,5 % en moyenne).



2.11 Taux d'occupation des bénéficiaires de l'aide sociale exerçant une activité lucrative

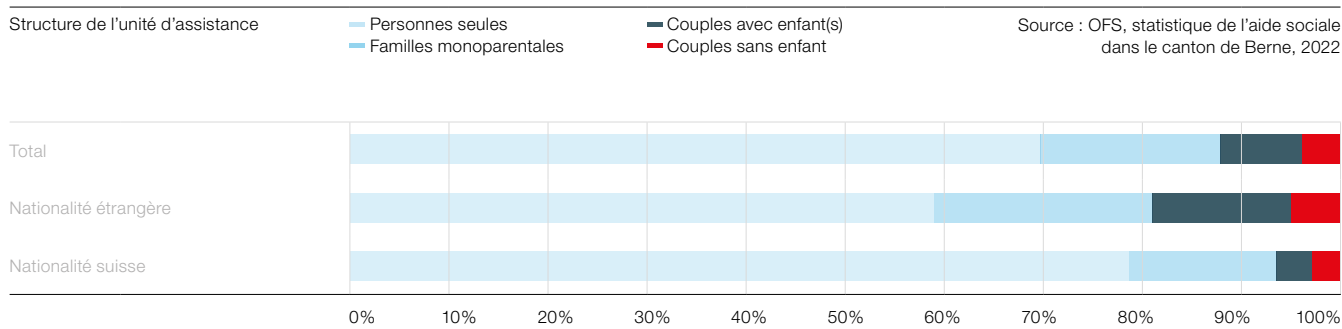
Parmi les bénéficiaires de l'aide sociale qui exercent une activité lucrative, quelque 17 % travaillent à plein temps (taux d'occupation d'au moins 90 %) et 28,6 % à temps partiel (taux d'occupation allant de 50 % à 89 %). Près de 42 % des bénéficiaires de l'aide sociale travaillent à un taux d'occupation inférieur à 50 %. Au total, pas loin de 28 % des hommes travaillent à temps plein contre 8,8 % des femmes.

Beaucoup plus de personnes de nationalité étrangère (20,2 %) que de ressortissantes et ressortissants suisses (14,3 %) travaillent à plein temps. Autant de personnes qui, malgré une activité professionnelle à 100 %, ne parviennent pas à assurer leur subsistance sans aide sociale (travailleuses et travailleurs pauvres ou working poor). Par rapport à l'année précédente, c'est le nombre d'étrangères et d'étrangers travaillant à un taux d'occupation de 90 % au moins qui connaît la plus forte hausse (4,1 %, soit 32 personnes de plus). Le nombre de personnes étrangères employées à temps partiel a également progressé (+4,3 %, soit 130 personnes de plus). Le nombre de Suissesses et de Suisses qui perçoivent l'aide sociale en travaillant à plein temps a quant à lui diminué (-11,9 %, soit 74 personnes de moins).



2.12 Structure de l'unité d'assistance⁷

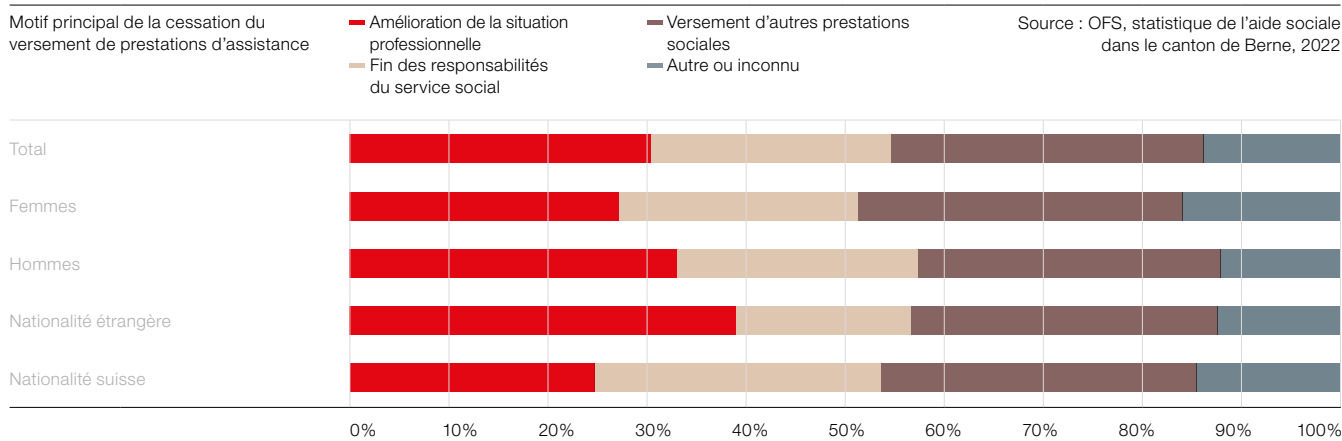
Chez les Suissesses et les Suisses, 78,6 % des dossiers concernent des personnes seules (-7,6 % par rapport à l'année précédente, soit 788 dossiers de moins) contre seulement 59 % des dossiers pour les autres nationalités (+0,5 % par rapport à l'année précédente). Inversement, 14 % des étrangères et étrangers tributaires d'une aide sociale sont des couples avec enfants (-6,4 % par rapport à l'année précédente) contre 3,6 % chez les Suissesses et les Suisses (-14,7 % par rapport à l'année précédente). Comme en 2021, les familles monoparentales constituent pas loin d'un cinquième des cas d'aide sociale. Elles représentent une part plus importante parmi les étrangères et étrangers au bénéfice d'une aide sociale (+4,1 %) que l'année précédente. Par rapport à 2021, toutes unités d'assistance confondues, le nombre de couples avec ou sans enfants a baissé de 9,3 % en moyenne.



⁷ Ces données portent sur les cas d'aide sociale (c'est-à-dire sur les dossiers et non sur les personnes).

2.13 Motif principal de la cessation du versement de prestations d'assistance⁸

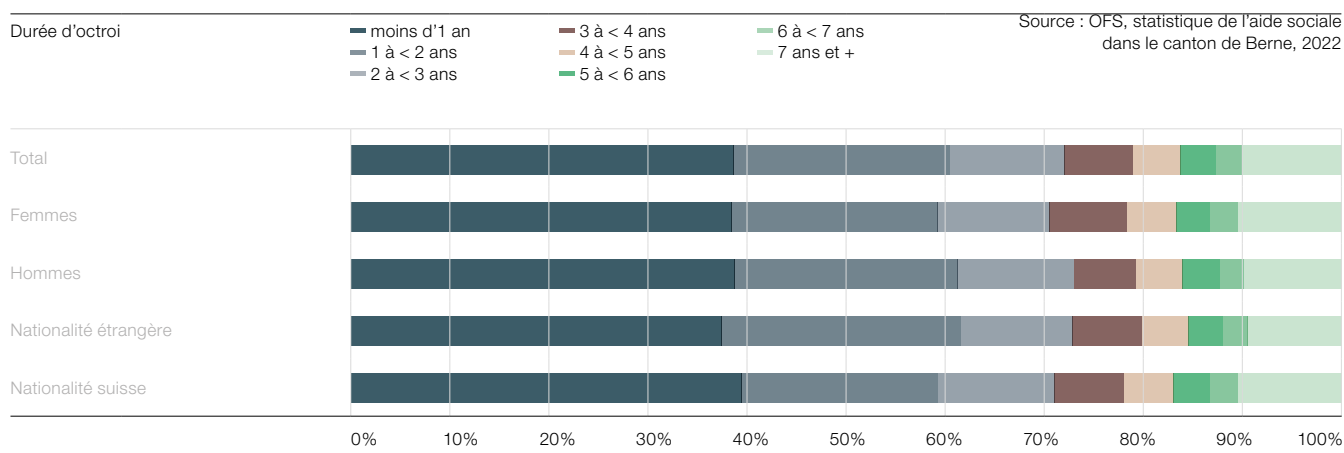
L'aide sociale a pour objectif de subvenir aux besoins des bénéficiaires tout en les encourageant à retrouver, aussi vite que possible, leur autonomie financière. Dans environ 30 % des cas, la personne a pu s'affranchir de l'aide sociale suite à une amélioration de sa situation professionnelle (+21,7 % par rapport à l'année précédente). Cette raison est évoquée nettement plus souvent par les personnes étrangères, puisqu'elle correspond à 39 % des cas, que par les Suissesses et les Suisses qui l'évoquent dans 24,7 % des cas. Par rapport à l'année précédente, on constate une légère augmentation (+6,2 %) du nombre de dossiers qui ont pu être clos en raison du versement d'autres prestations sociales visant à garantir le minimum vital.



⁸ Ces données portent sur les cas d'aide sociale (c'est-à-dire sur les dossiers et non sur les personnes).

2.14 Durée d'octroi⁹

Parmi les cas clos en 2022, près de 39 % l'ont été après moins d'une année (à court terme), environ 33 % après un à trois ans (à moyen terme) et approximativement 16 % après plus de cinq ans (à long terme). Par rapport à l'année précédente, on observe une hausse importante du nombre de dossiers d'aide sociale qui peuvent être clos après un à deux ans (+26,7 %) ainsi qu'après deux à trois ans (+27,8 %). Le nombre de dossiers d'aide sociale durant entre trois ans et plus de sept ans a augmenté en moyenne d'environ 19 % par rapport à l'exercice précédent.



⁹ Ces données portent sur les cas d'aide sociale (c'est-à-dire sur les dossiers et non sur les personnes).

3.1 Coûts bruts totaux

Les coûts bruts comprennent l'ensemble des dépenses d'aide sociale matérielle (aide sociale individuelle). En 2022, ils ont diminué de 9,6 % soit près de 67,7 millions de francs dans le canton de Berne par rapport à l'exercice précédent.

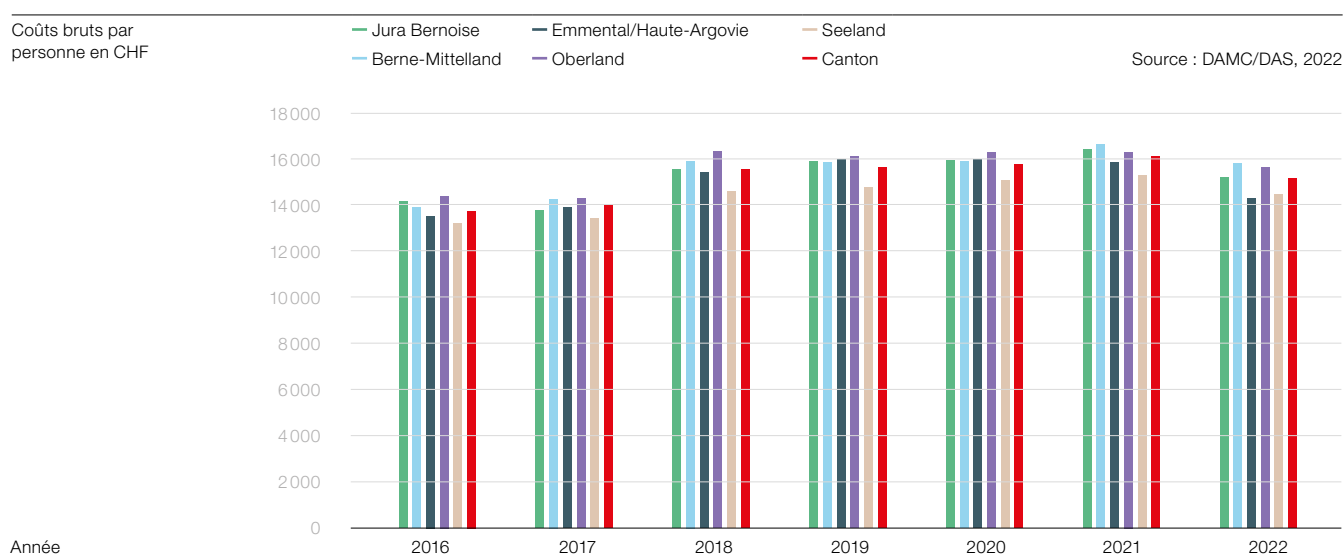
Le recul le plus net par rapport à 2021 a été enregistré dans la région administrative d'Emmental/Haute-Argovie (-12,5 %).

Région administrative	2020 en CHF	2021 en CHF	2022 en CHF	Évolution 2021/2022
Jura bernois	49 743 794	48 907 782	44 355 962	-9.3%
Berne-Mittelland	283 187 061	296 091 493	271 988 370	-8.1%
Emmental/Haute-Argovie	111 426 116	108 807 492	95 206 974	-12.5%
Oberland	93 387 201	89 848 316	80 297 695	-10.6%
Seeland	162 941 989	163 487 281	147 564 319	-9.7%
Canton	700 686 161	707 142 364	639 413 321	-9.6%

Source: DAS 2022

3.2 Coûts bruts par personne

En 2022, les coûts bruts par personne ont reculé par rapport à 2021 (-5,9 %) pour atteindre 15 193 francs.



3.3 Revenus bruts totaux

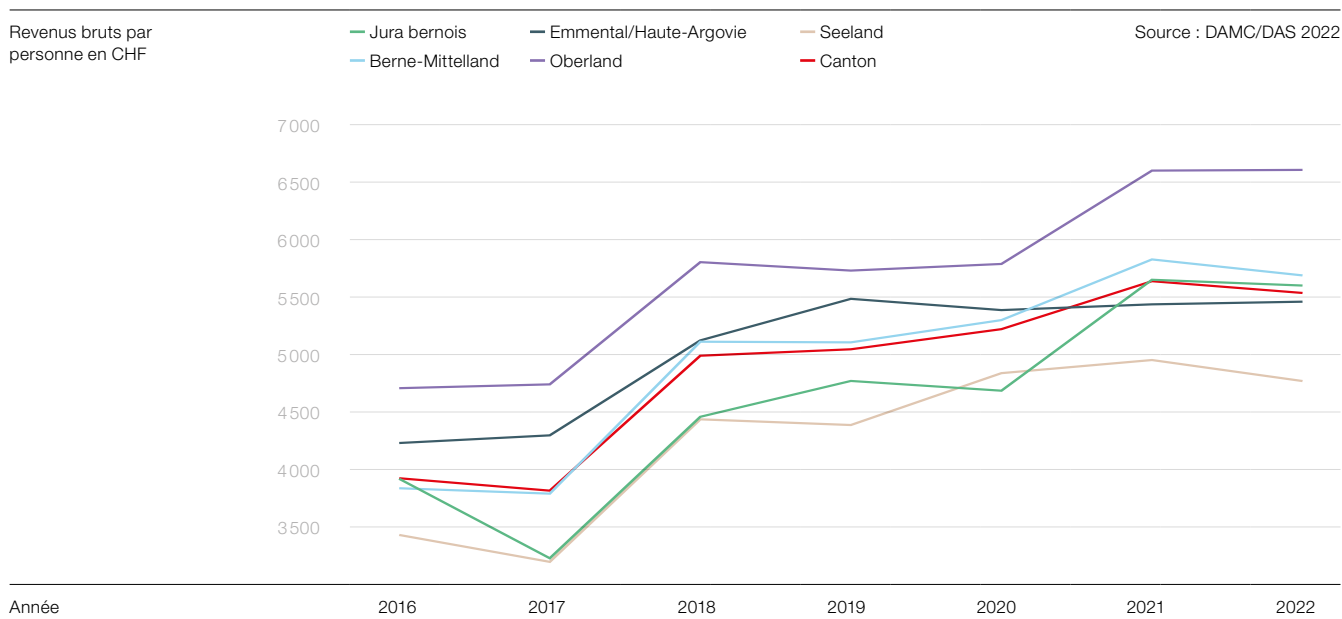
En 2022, les revenus bruts ont diminué de 5,6 %, soit de quelque 14,1 millions de francs, par rapport à l'exercice précédent pour l'ensemble du canton.

Région administrative	2020 en CHF	2021 en CHF	2022 en CHF	Évolution 2021/2022
Jura bernois	14 873 500	17 043 707	16 543 622	-2.9%
Berne-Mittelland	95 632 054	105 016 943	99 114 344	-5.6%
Emmental/Haute-Argovie	38 027 303	37 826 040	36 798 808	-2.7%
Oberland	33 574 276	36 678 398	34 263 385	-6.6%
Seeland	53 135 973	53 713 007	49 435 450	-8.0%
Canton	235 243 105	250 278 095	236 155 609	-5.6%

Source : DAS 2022

3.4 Revenus bruts par personne

Les revenus bruts par personne ont baissé de près de 1,8 % par rapport à 2021 pour s'établir à 5611 francs.



3.5 Quels sont les facteurs qui influent sur l'aide sociale ?

Le montant de l'aide sociale versée dépend de nombreux facteurs exogènes (évolution du marché de l'emploi, augmentation des séparations et des divorces, structure des systèmes de sécurité sociale intervenant en amont, mesures d'économie à ce niveau, etc.).

Les facteurs qui déterminent les coûts nets par personne et par an sont les suivants :

- Le nombre de personnes dans le ménage (plus le nombre de personnes par unité d'assistance est grand, plus les coûts par personne sont bas) : la moyenne cantonale était de 1,54 en 2022 (OFS, 2022).
- La durée des prestations (plus la durée pendant laquelle une personne bénéficie de l'aide sociale est longue, plus les coûts sont élevés) : la moyenne cantonale était de 9,2 mois en 2022 (2021 : 9,18).
- Le taux de couverture : en 2022, 78,2 % des besoins matériels étaient financés par l'aide sociale en moyenne (2021 : 78,6 %).
- Les cas isolés très coûteux (placements librement consentis, en particulier) : de tels cas pèsent lourd dans la balance, en particulier pour les petits services sociaux.
- Les recettes (provenant par exemple de prestations d'assurances sociales ou de successions).
- Le loyer : il existe de fortes disparités dans le canton de Berne. Le niveau moyen des loyers est ainsi proportionnellement plus élevé dans les régions de Berne-Mittelland et du Seeland que dans l'Oberland et en Emmental/Haute-Argovie.

3.6 Coûts nets totaux

Les coûts nets ont globalement diminué de 11,7 % (soit 53,6 mios de francs) entre 2021 et 2022. Par rapport à l'année dernière, ils ont enregistré une baisse dans toutes les régions administratives. La région de l'Emmental/Haute-Argovie a accusé le plus fort recul en termes de coûts (-17,7 %, soit près de 12,6 mios de francs).

Région administrative	2020 en CHF	2021 en CHF	2022 en CHF	Évolution 2021/2022
Jura bernois	34 870 294	31 864 075	27 812 340	-12.7%
Berne-Mittelland	187 555 006	191 074 550	172 874 026	-9.5%
Emmental/Haute-Argovie	73 398 813	70 981 451	58 408 166	-17.7%
Oberland	59 812 925	53 169 918	46 034 310	-13.4%
Seeland	109 806 017	109 774 274	98 128 870	-10.6%
Canton	465 443 055	456 864 268	403 257 712	-11.7%

Source : DAS 2022

3.7 Coûts nets par personne

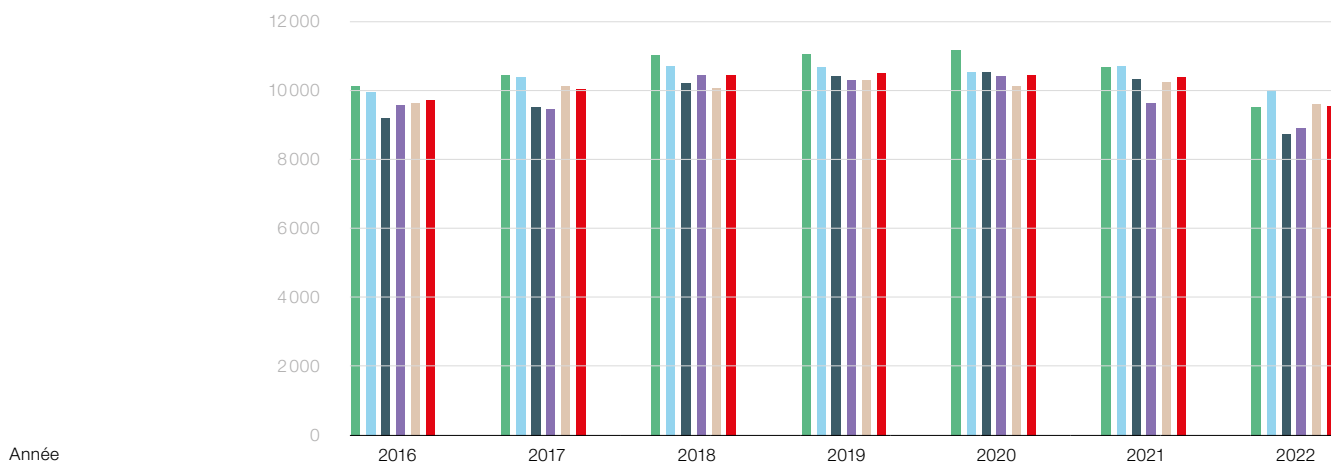
En 2022, les coûts nets par personne ont globalement diminué de 8,1 % par rapport à 2021 pour totaliser 9 582 francs. Ils ont diminué de façon relativement prononcée par rapport à l'année précédente dans toutes les régions administratives. La région de l'Emmental/Haute-Argovie enregistre le recul le plus prononcé avec une diminution de 15,1 %.

La durée moyenne de versement des prestations par personne dans le canton de Berne en 2022 est de 9,2 mois, de sorte que les coûts nets par personne et par mois d'assistance effective équivalent à 1 043 francs en 2022.

Coûts nets par personne en CHF

— Jura bernois — Emmental/Haute-Argovie — Seeland
— Berne-Mittelland — Oberland — Canton

Source : DAMC/DAS 2022



3.8 Taux de couverture

Le taux de couverture indique la part des besoins matériels couverts par l'aide sociale. Il se monte à 78,2 % en moyenne en 2022 dans le canton de Berne.

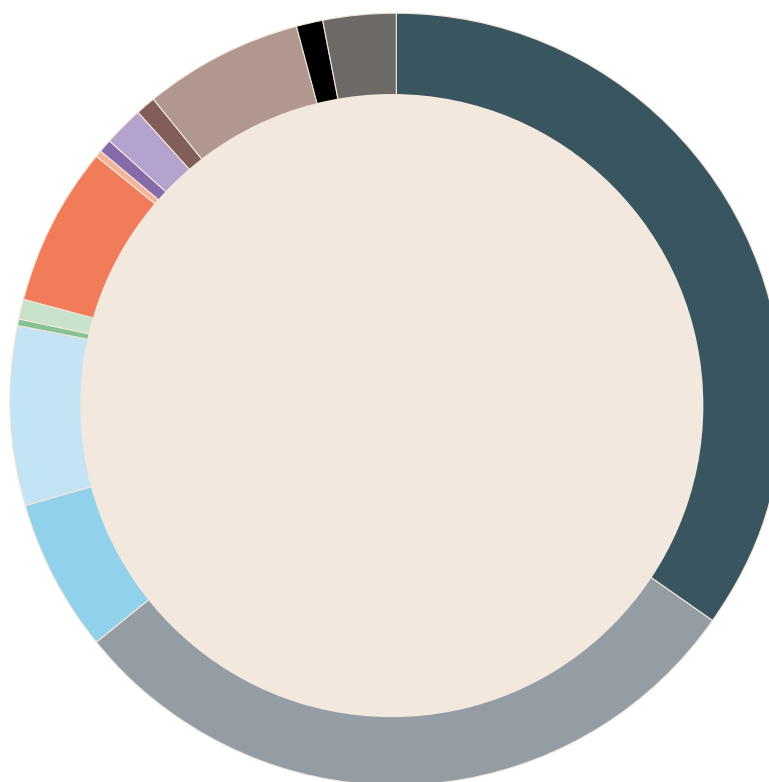
Région administrative	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022 (en points) ¹⁰
Jura bernois	85.3%	83.1%	83.2%	+0.0
Berne-Mittelland	77.2%	75.9%	76.9%	+0.9
Emmental/Haute-Argovie	78.4%	77.9%	78.4%	+0.5
Oberland	75.8%	74.3%	73.9%	+0.1
Seeland	78.8%	79.3%	77.5%	-1.8
Canton	79.4%	78.6%	78.2%	-0.4

Source : OFS, statistique de l'aide sociale, dans le canton de Berne, 2022

¹⁰ Les chiffres sont arrondis au dixième

3.9 Comment les coûts de l'aide matérielle se déclinent-ils ?

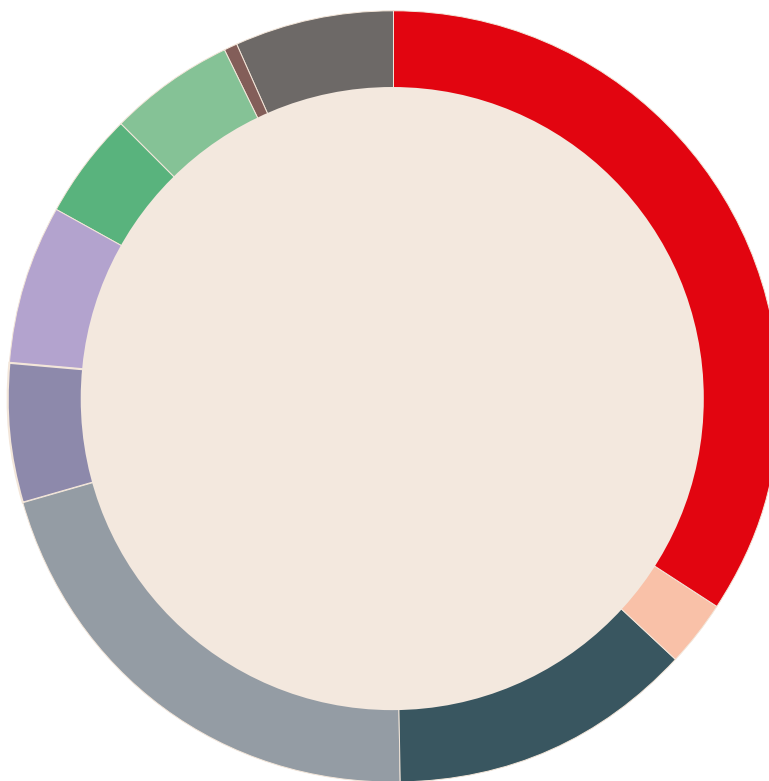
Depuis 2012, les données récoltées par les services sociaux dans le DAMC, qui sont analysées par l'Office de l'intégration et de l'action sociale (OIAS), permettent de voir la répartition des dépenses d'aide matérielle entre les différentes catégories dans le canton de Berne.



Coûts par catégorie	%
Forfait pour l'entretien	34.9
Loyer (charges comprises)	29.5
Frais de santé	6.1
Primes de l'assurance-maladie de base	7.6
Frais accessoires des mesures ordonnées par l'APEA	0.3
Remboursements à l'APEA	1.0
Frais de placement des mesures non ordonnées par l'APEA	6.7
Frais scolaires des mesures non ordonnées par l'APEA	0.1
Frais accessoires des mesures non ordonnées par l'APEA	0.7
Mesures ambulatoires préventives	1.5
Cotisations minimales AVS	1.0
Autres prestations circonstancielles	6.5
Suppléments d'intégration	1.1
Franchise sur les revenus	3.0

Source : DAMC 2022

Le forfait pour l'entretien entre pour un peu plus d'un tiers dans le total des dépenses d'aide matérielle, dont il représente, avec les loyers (29,5 %), l'un des deux postes les plus importants. Toutes catégories de dépenses confondues, ce sont les chiffres relatifs aux mesures non ordonnées par l'APEA qui ont diminué le plus par rapport à l'année dernière (-23,8 mios de francs, soit -35,2 %). Comme indiqué au début du présent rapport (p. 3), cette nette diminution des coûts est liée à l'entrée en vigueur de la LPEP. Le forfait pour l'entretien a également enregistré une baisse importante par rapport à l'année précédente (-13,7 mios de francs, soit -5,7 %). Le loyer, charges comprises, (-8,5 mios de francs, soit -4,2 %) et les primes d'assurance-maladie (-6,2 mios de francs, soit -11,1 %) sont aussi nettement en-deçà des chiffres de 2021.



Revenus par catégorie	%
Revenus provenant d'une activité lucrative	34.3
Assurance-chômage	2.7
Indemnités journalières AI et rentes AI	12.8
Autres prestations d'assurances sociales	20.9
Pensions alimentaires	5.9
Allocations familiales	6.7
Remboursements de caisses-maladie	4.4
Rétrocessions des bénéficiaires	5.3
Obligation d'entretien et dette alimentaire des parents	0.5
Versements du canton ou du pays d'origine	0.0
Autres revenus	6.5

Source: DAMC 2022

Côté recettes, ce sont les revenus nets provenant d'une activité lucrative qui constituent le poste le plus important (environ 34,3 %). Ils sont suivis par les autres prestations d'assurances sociales (un cinquième) et par les indemnités journalières AI et rentes AI (environ 13 %). Parmi les catégories de recettes, ce sont les revenus provenant d'une activité lucrative (+3,5 mios de francs, soit +4,2 %) qui affichent l'augmentation la plus importante. En chiffres absolus, ce sont les revenus de l'assurance-chômage (-3,9 mios de francs, soit -37,1 %), les allocations familiales (-3,6 mios de francs, soit -17,7 %) et les remboursements de caisses-maladie (-2,3 mios de francs, soit -17,4 %) qui connaissent la diminution la plus importante.

S'ils ont de sérieuses raisons de soupçonner qu'une personne perçoit, a perçu ou tente de percevoir des prestations de manière illicite, les services sociaux sont habilités à mandater une inspection sociale conformément aux dispositions des articles 50a à 50g de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc)¹¹ et 23a à 23d de l'ordonnance du 24 octobre 2001 sur l'aide sociale (OASoc)¹², pour autant qu'ils aient utilisé tous les moyens à leur disposition pour établir les faits¹³.

Les services sociaux sont la plupart du temps à même de déterminer si une personne utilise des prestations de l'aide sociale de manière inappropriée ou maintient abusivement une situation de dénuement (dont elle est elle-même responsable). Le but de l'inspection sociale est de produire des moyens de preuve permettant de confirmer ou d'infirmer le soupçon.

Ordonnée par la direction du service social, l'inspection est en général effectuée par des sociétés d'inspection externes, par l'Association d'inspection sociale ou par d'autres sociétés d'inspection externes.

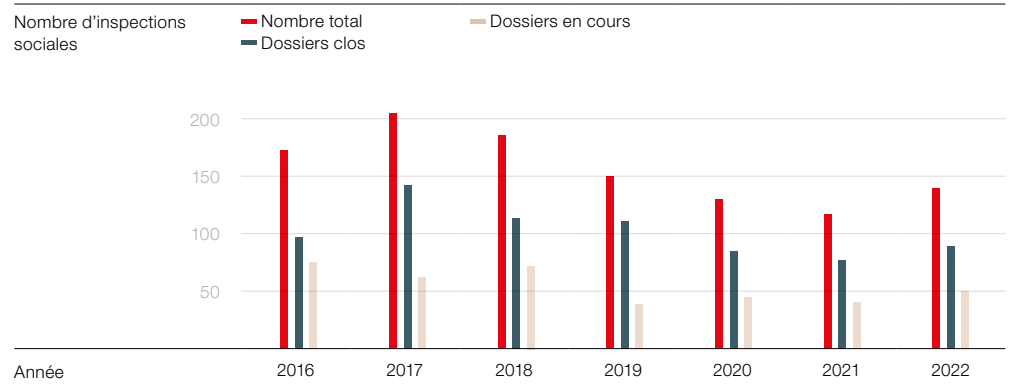
¹¹ RSB 860.1

¹² RSB 860.111

¹³ Voir en particulier art. 50a LASoc

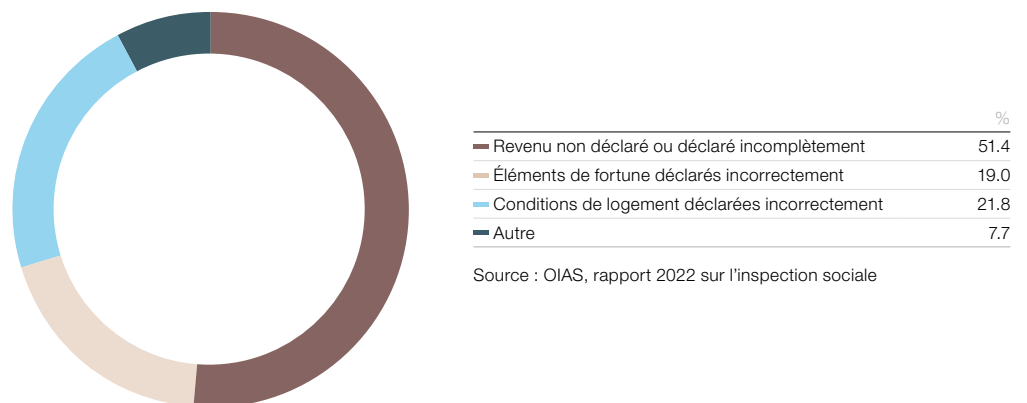
4.1 Nombre d'inspections sociales

En 2022, les services sociaux ont ordonné 139 inspections sociales, ce qui représente une augmentation de 22 cas (+19 %) par rapport à l'exercice précédent. Sur ces 139 cas, 89 au total ont été classés, alors que les 50 dossiers restants étaient toujours en cours au moment de l'établissement du présent rapport. Sur l'ensemble des 66 services sociaux du canton de Berne, 36 ont déclaré qu'ils avaient ouvert et/ou achevé des inspections sociales en 2022.



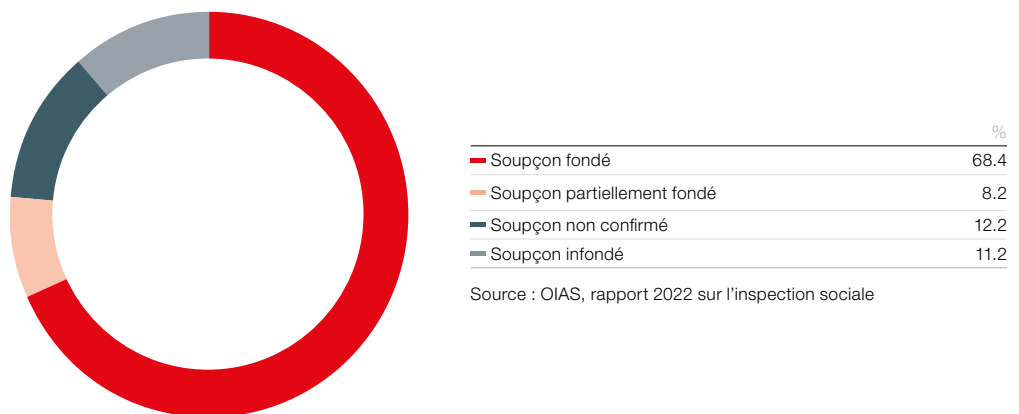
4.2 Soupçons

Sur les 89 dossiers qui ont pu être classés à la suite d'une inspection sociale, 142 soupçons d'abus ont été recensés – un même cas pouvant faire l'objet de plusieurs suspicions. Un soupçon est considéré comme sérieux lorsque la collaboratrice ou le collaborateur compétent du service social et la direction du service social disposent d'éléments plausibles et vérifiables donnant à penser que des prestations d'aide sociale sont perçues de manière illicite. Dans un peu plus de la moitié des cas (51,4 %), c'est un revenu non déclaré ou déclaré incomplètement qui est en cause.

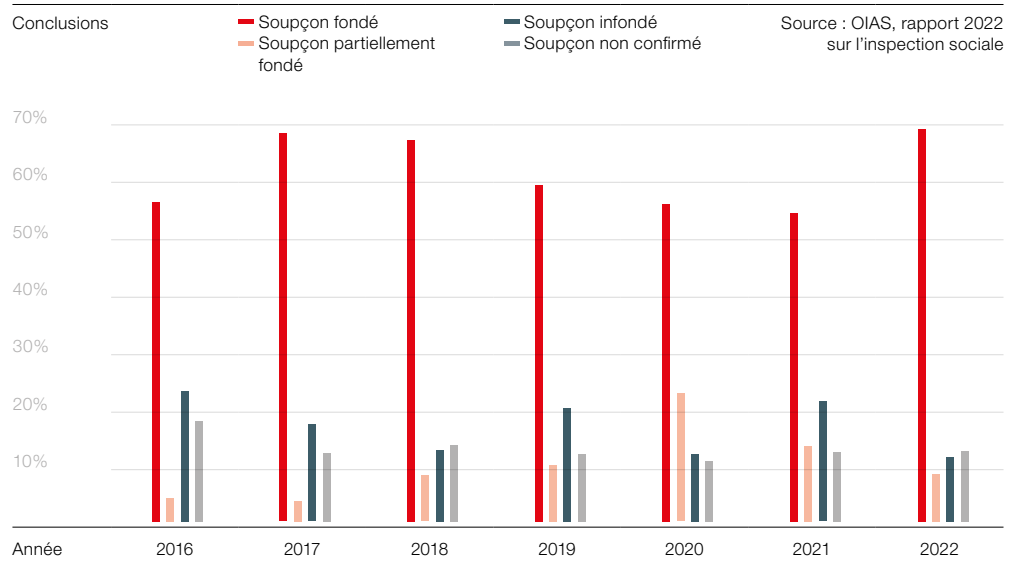


4.3 Conclusions

Le soupçon d'obtention illicite de prestations en matière d'aide sociale s'est confirmé dans un peu plus de deux tiers des cas classés (68,4 %) et n'a été que partiellement corroboré dans un peu moins d'un dixième des cas (8,2 %). Il n'a pas pu être confirmé dans environ 12 % des cas et a été levé dans un peu plus d'un dixième des cas (11,2 %).



La comparaison pluriannuelle révèle que le nombre de cas où le soupçon était fondé est resté relativement stable entre 2019 et 2021, puis a atteint une valeur record d'environ 68 % en 2022.

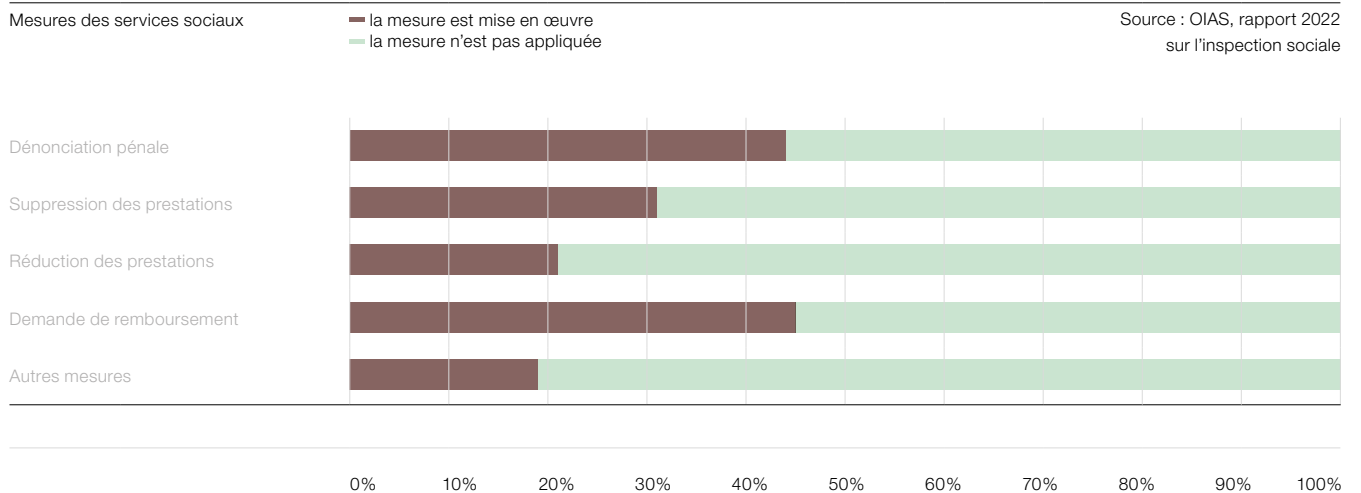


4.4 Mesures

Seuls les cas d'inspection sociale fondés sur des soupçons confirmés ou partiellement confirmés sont pris en considération dans cette évaluation. Il convient en outre de souligner qu'un cas peut donner lieu à plusieurs suspicions (nombre cumulé) et que le principe de l'interdiction de la double poursuite exclut la possibilité d'une sanction double, autrement dit d'une réduction des prestations d'aide sociale assortie d'une dénonciation pénale.

Lorsque les soupçons sont confirmés ou partiellement confirmés, les services sociaux recourent dans un peu plus de 40% des cas à une dénonciation pénale. Au total, 33 cas ont été dénoncés.

La loi prévoit d'autres possibilités de sanctions. En 2022, les services sociaux ont ainsi exigé le remboursement (intégral ou partiel) des prestations reçues dans 34 cas. L'aide matérielle a été supprimée dans 23 cas et réduite dans 16 autres cas. Aucune mesure n'a été prise par les services sociaux durant la période considérée dans 25 cas malgré des soupçons fondés ou partiellement fondés. Le fait de prendre ou non une mesure dépend du comportement de la clientèle. Parfois, quand les clientes et les clients ont connaissance de l'enquête, ils décident par exemple d'accepter un emploi, de changer de lieu de domicile, de retirer leur demande d'aide sociale ou encore de rompre le contact avec les services sociaux.



Bénéficiaire	Membre d'une unité d'assistance bénéficiant d'une aide financière. Synonymes : personne soutenue, personne tributaire de l'aide sociale.
Cas	Unité économique prise en considération pour le calcul et le versement de prestations. Synonymes : dossier, ménage, unité d'assistance.
Coûts bruts par personne	Ensemble des coûts d'aide matérielle par personne (part cantonale et part communale confondues, avant la compensation des charges).
Coûts nets par personne	Différence par personne entre coûts bruts et revenus bruts.
Décompte de l'aide matérielle par catégorie (DAMC)	Comptabilité présentant la répartition des charges et des revenus de l'aide matérielle individuelle que les communes portent à la compensation des charges de l'aide sociale.
Double comptage	La statistique suisse de l'aide sociale admet dans certains cas deux dossiers pour une même unité d'assistance. Doublons dus à des critères temporels : le dossier est clos six mois après le dernier versement. Si la personne qui en a bénéficié touche à nouveau la même année une prestation sociale de la même commune, un nouveau dossier est ouvert, qui a valeur de nouveau cas. Doublons dus à des critères géographiques : la statistique de l'aide sociale repose sur les données cumulées d'une année d'enquête. Si une personne déménage à l'intérieur d'un même canton en cours d'année et qu'elle touche une aide sociale dans la commune de départ et dans la commune d'arrivée, elle est saisie deux fois dans la statistique. Elle n'apparaît cependant qu'une fois (dans la commune d'arrivée) dans les tableaux cantonaux.
Forfait pour l'entretien	Somme nécessaire à assurer la subsistance.
Mois d'assistance	Chaque mois au cours duquel un versement au moins a été effectué en faveur d'une ou d'un bénéficiaire de l'aide sociale.
Prestations circonstancielles	Prestations octroyées aux personnes tributaires de l'aide sociale ayant des problèmes particuliers en rapport avec leur état de santé ou leur situation économique ou familiale (p. ex. dépenses dues à la maladie ou au handicap, frais d'acquisition du revenu documentés, repas pris hors du domicile, assurance responsabilité civile, frais de garde d'enfants).
Revenus bruts par personne	Ensemble des revenus engrangés par personne dans le cadre de l'aide matérielle (versements de l'assurance-invalidité ou aide fournie par des proches, p. ex. ; part cantonale et part communale confondues, avant la compensation des charges).
Supplément d'intégration	Supplément de 100 francs par mois accordé aux personnes dans le besoin sans activité lucrative qui, de manière adéquate, font des efforts manifestes en vue de leur insertion sociale et professionnelle.
Taux d'aide sociale	Part des bénéficiaires de l'aide sociale dans la population résidente permanente (exprimée en %).
Taux de couverture	Part du budget couverte par l'aide sociale (rapport entre le besoin net et le besoin brut). Le taux de couverture montre comment les besoins matériels d'une unité d'assistance sont remplis grâce aux prestations d'aide sociale. Sa valeur varie entre 0 et 100 pour cent. Plus elle est élevée, plus la part de l'aide sociale dans le revenu global de l'unité d'assistance est importante.

6 Données par service social

6.1 Nombre de bénéficiaires

Région administrative / Service social	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Jura bernois				
Centre Orval ¹⁴	530	492	345	-29.9%
Courtelary	455	430	448	+4.2%
La Neuveville	247	227	196	-13.7%
Prévôté	669	633	622	-1.7%
Saint-Imier	501	493	482	-2.2%
Tavannes ¹⁵	488	479	596	+24.4%
Tramelan	229	223	226	+1.3%
Total	3119	2977	2915	-2.1%
Berne-Mittelland				
Belp	923	973	952	-2.2%
Bern / Berne	6884	6883	6632	-3.6%
Bolligen	147	152	166	+9.2%
Ittigen	918	910	890	-2.2%
Jegenstorf	255	233	221	-5.2%
Köniz	1902	1807	1777	-1.7%
Konolfingen	528	561	523	-6.8%
Laupen	418	420	377	-10.2%
Münchenbuchsee	677	681	632	-7.2%
Münsingen	372	381	375	-1.6%
Muri	424	450	453	+0.7%
Oberdiessbach	174	156	126	-19.2%
Ostermundigen	1303	1314	1241	-5.6%
Riggisberg	233	239	224	-6.3%
Schwarzenburg	201	173	170	-1.7%
Stettlen-Vechigen	197	197	185	-6.1%
Urtenen-Schönbühl	402	391	393	+0.5%
Wichtrach	208	205	188	-8.3%
Wohlen	526	573	589	+2.8%
Worb	586	604	598	-1.0%
Zollikofen	506	495	487	-1.6%
Total	17784	17798	17199	-3.4%

¹⁴Au 1^{er} janvier 2022, la commune de Saules est passée de la compétence du Service social régional de Tavannes (SSRT) à celle du Service social Centre-Orval (SSCO). À cette même date, la responsabilité de la commune de Reconvilier a été transférée du SSCO au SSRT.

¹⁵ Voir note de bas de page précédente

Région administrative / Service social	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Emmental/Haute-Argovie				
Aarwangen	424	474	415	-12.4%
Burgdorf / / Berthoud	1420	1454	1477	+1.6%
Herzogenbuchsee	345	319	354	+11.0%
Hindelbank	132	138	129	-6.5%
Langenthal	1191	1173	1154	-1.6%
Niederbipp	511	494	480	-2.8%
Niederönz	180	148	136	-8.1%
Haut-Emmental (auparavant Langnau)	658	628	613	-2.4%
Oberes Langetental	127	119	140	+17.6%
Oesch-Emme	167	161	113	-29.8%
Roggwil	298	293	258	-11.9%
Trachselwald (Sumiswald/Huttwil)	863	851	768	-9.8%
Untere Emme	644	609	610	+0.2%
Total	6960	6861	6647	-3.1%
Oberland				
Frutigen	366	327	245	-25.1%
Heimberg	210	209	233	+11.5%
Interlaken/Jungfrau	1049	1054	1034	-1.9%
Meiringen ¹⁶			154	
Oberhasli	144	181		
Oberhofen	164	129	110	-14.7%
Obersimmental / Haut-Simmental	84	81	79	-2.5%
Saanenland / Pays de Gessenay	131	91	79	-13.2%
Sigriswil	63	57	55	-3.5%
Spiez	580	566	523	-7.6%
Thun / Thoune	1780	1683	1562	-7.2%
Uetendorf	294	316	300	-5.1%
Wattenwil	305	299	295	-1.3%
Zulg	558	509	466	-8.4%
Total	5728	5502	5135	-6.7%

¹⁶ Étant donné que la commune d'Oberhasli a maintenant adopté le modèle de la commune-siège, les chiffres de cette commune sont indiqués sous Meiringen à compter de 2022. Pour effectuer des comparaisons avec les valeurs antérieures à 2022, il convient de se référer à celles d'Oberhasli.

Région administrative / Service social	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Seeland				
Aarberg	208	211	194	-8.1%
Biel / Bienne	6143	6014	5711	-5.0%
Brügg	768	702	645	-8.1%
Büren	391	406	379	-6.7%
Erlach / Cerlier	227	207	191	-7.7%
Ipsach	174	188	166	-11.7%
Lengnau / Longeau	325	330	355	+7.6%
Lyss	849	900	859	-4.6%
Nidau	783	782	780	-0.3%
Orpund / Orpond	309	331	349	+5.4%
Pieterlen / Perles	343	330	309	-6.4%
Schüpfen	280	271	251	-7.4%
Total	10800	10672	10189	-4.5%
Total cantonal	44391	43810	42085	-3.9%

Dans les petits services sociaux, des variations modestes en termes absolus peuvent se traduire par des écarts relativement importants en pour cent (voir Pays de Gessenay).

6.2 Taux d'aide sociale

Région administrative / Service social	2020	2021	2022	Évolution 2021-2022 (en points)	Taux d'aide sociale 2022 par rapport à la moyenne cantonale
Jura bernois					
Centre Orval	5.06%	4.70%	4.18%	-0.52	104%
Courtelary	3.23%	3.04%	3.15%	+0.11	78%
La Neuveville	3.72%	3.39%	2.90%	-0.49	72%
Prévôté	8.87%	8.47%	8.41%	-0.06	209%
Saint-Imier	9.68%	9.56%	9.36%	-0.20	233%
Tavannes	9.69%	9.54%	8.26%	-1.28	206%
Tramelan	4.94%	4.79%	4.87%	+0.08	121%
Moyenne	5.82%	5.55%	5.43%	-0.12	135%
Berne-Mittelland					
Belp	4.50%	4.71%	4.58%	-0.13	114%
Bern / Berne	5.18%	5.15%	4.95%	-0.20	123%
Bolligen	2.33%	2.40%	2.61%	+0.22	65%
Ittigen	8.14%	8.06%	7.80%	-0.26	194%
Jegenstorf	2.15%	1.95%	1.83%	-0.12	46%
Köniz	4.47%	4.24%	4.17%	-0.07	104%
Konolfingen	2.57%	2.71%	2.52%	-0.19	63%
Laupen	2.86%	2.87%	2.55%	-0.32	64%
Münchenbuchsee	4.59%	4.65%	4.30%	-0.35	107%
Münsingen	2.87%	2.92%	2.87%	-0.06	71%
Muri	3.21%	3.39%	3.39%	0.00	84%
Oberdiessbach	2.95%	2.64%	2.13%	-0.51	53%
Ostermundigen	7.45%	7.51%	7.07%	-0.44	176%
Riggisberg	2.22%	2.27%	2.11%	-0.16	53%
Schwarzenburg	2.97%	2.54%	2.50%	-0.04	62%
Stettlen-Vechigen	2.30%	2.24%	2.06%	-0.18	51%
Urtenen-Schönbühl	5.04%	4.89%	4.88%	-0.01	121%
Wichtrach	1.70%	1.67%	1.53%	-0.14	38%
Wohlen	2.56%	2.77%	2.82%	+0.05	70%
Worb	5.20%	5.37%	5.37%	0.00	134%
Zollikofen	4.87%	4.66%	4.48%	-0.18	111%
Moyenne	4.31%	4.29%	4.12%	-0.16	103%

Région administrative / Service social	2020	2021	2022	Évolution 2021–2022 (en points)	Taux d'aide sociale 2022 par rapport à la moyenne cantonale
Emmental/Haute-Argovie					
Aarwangen	3.91%	4.33%	3.75%	-0.57	94%
Burgdorf / Berthoud	6.23%	6.39%	6.41%	+0.03	160%
Herzogenbuchsee	4.81%	4.41%	4.82%	+0.41	120%
Hindelbank	2.64%	2.70%	2.48%	-0.22	62%
Langenthal	6.67%	6.31%	6.44%	+0.13	160%
Niederbipp	3.38%	3.20%	3.08%	-0.13	77%
Niederönz	2.32%	1.88%	1.70%	-0.18	42%
Haut-Emmental (auparavant Langnau)	2.72%	2.59%	2.52%	-0.07	63%
Oberes Langetental	1.96%	1.95%	2.28%	+0.33	57%
Oesch-Emme	1.81%	1.74%	1.22%	-0.52	30%
Roggwil	5.02%	4.84%	4.22%	-0.62	105%
Trachselwald (Sumiswald/Huttwil)	3.28%	3.22%	2.89%	-0.33	72%
Untere Emme	3.12%	2.94%	2.92%	-0.02	73%
Moyenne	3.88%	3.80%	3.66%	-0.13	91%
Oberland					
Frutigen	1.70%	1.51%	1.12%	-0.39	28%
Heimberg	3.00%	2.99%	3.35%	+0.36	83%
Interlaken/Jungfrau	2.62%	2.62%	2.55%	-0.07	63%
Meiringen ¹⁷			1.98%	+1.98	
Oberhasli	1.84%	2.31%		-2.31	
Oberhofen	2.26%	1.78%	1.51%	-0.27	38%
Obersimmental / Haut-Simmental	1.05%	1.02%	0.99%	-0.03	25%
Saanenland / Pays de Gessenay	1.44%	0.99%	0.84%	-0.15	21%
Sigriswil	1.30%	1.18%	1.14%	-0.04	28%
Spiez	2.94%	2.85%	2.63%	-0.22	65%
Thun / Thoune	4.11%	3.88%	3.58%	-0.30	89%
Uetendorf	2.34%	2.50%	2.37%	-0.13	59%
Wattenwil	3.02%	2.94%	2.88%	-0.06	72%
Zulg	2.62%	2.37%	2.17%	-0.20	54%
Moyenne	2.69%	2.58%	2.39%	-0.18	60%

¹⁷ Étant donné que la commune d'Oberhasli a maintenant adopté le modèle de la commune-siège, les chiffres de cette commune sont indiqués sous Meiringen à compter de 2022. Pour effectuer des comparaisons avec les valeurs antérieures à 2022, il convient de se référer à celles d'Oberhasli.

Le taux d'aide sociale indique
la part des bénéficiaires
de l'aide sociale dans la population
résidante permanente.

Région administrative / Service social	2020	2021	2022	Évolution 2021–2022 (en points)	Taux d'aide sociale 2022 par rapport à la moyenne cantonale
Seeland					
Aarberg	1.80%	1.82%	1.68%	-0.15	42%
Biel / Bienne	10.41%	10.37%	9.84%	-0.54	245%
Brügg	7.29%	6.62%	5.94%	-0.68	148%
Büren	3.17%	3.23%	2.98%	-0.26	74%
Erlach / Cerlier	1.41%	1.26%	1.15%	-0.11	29%
Ipsach	2.21%	2.39%	2.10%	-0.29	52%
Lengnau / Longeau	6.20%	6.19%	6.45%	+0.27	161%
Lyss	4.56%	4.76%	4.48%	-0.28	112%
Nidau	6.34%	6.22%	6.15%	-0.07	153%
Orpund / Orpond	4.67%	4.81%	4.93%	+0.12	123%
Pieterlen / Perles	7.25%	6.78%	6.15%	-0.63	153%
Schüpfen	2.03%	1.94%	1.79%	-0.15	44%
Moyenne	6.04%	5.94%	5.62%	-0.32	140%
Canton	4.28%	4.20%	4.02%	-0.19	100%

6.3 Coûts nets par personne

Région administrative / Service social	2020 ¹⁸ en CHF	2021 ¹⁹ en CHF	2022 ²⁰ en CHF	Évolution 2021/2022	Coûts nets 2022 par personne par rapport à la moyenne cantonale
Jura bernois					
Centre Orval	11600	12142	9238	-23.9%	96%
Courtelary	10618	9759	8088	-17.1%	84%
La Neuveville	11422	10133	12958	+27.9%	135%
Prévôté	11843	10612	8581	-19.1%	90%
Saint-Imier	10364	9998	9599	-4.0%	100%
Tavannes	11528	11211	10971	-2.1%	114%
Tramelan	10170	10661	8672	-18.7%	91%
Moyenne	11180	10703	9541	-10.9%	100%
Berne-Mittelland					
Belp	9280	8198	8220	+0.3%	86%
Bern / Berne	12195	12709	11815	-7.0%	123%
Bolligen	13395	8241	7746	-6.0%	81%
Ittigen	9624	9924	9921	-0.0%	104%
Jegenstorf	9828	10338	11668	+12.9%	122%
Köniz	9432	9634	8775	-8.9%	92%
Konolfingen	9464	9403	9083	-3.4%	95%
Laupen	7462	7809	7771	-0.5%	81%
Münchenbuchsee	7862	7949	7848	-1.3%	82%
Münsingen	9511	9225	9161	-0.7%	96%
Muri	10947	12016	9689	-19.4%	101%
Oberdiessbach	8615	10089	8024	-20.5%	84%
Ostermundigen	9869	9678	8655	-10.6%	90%
Riggisberg	11502	9238	8727	-5.5%	91%
Schwarzenburg	8699	13039	12236	-6.2%	128%
Stettlen-Vechigen	9188	10165	10495	+3.2%	110%
Urtenen-Schönbühl	10087	10801	7480	-30.8%	78%
Wichtrach	8917	9104	9639	+5.9%	101%
Wohlen	9631	9492	9755	+2.8%	102%
Worb	9795	9270	9497	+2.5%	99%
Zollikofen	9600	9585	8290	-13.5%	87%
Moyenne	10546	10736	10051	-6.4%	105%

Région administrative / Service social	2020 ¹⁸ en CHF	2021 ¹⁹ en CHF	2022 ²⁰ en CHF	Évolution 2021/2022	Coûts nets 2022 par personne par rapport à la moyenne cantonale
Emmental/Haute-Argovie					
Aarwangen	11531	10196	8345	-18.1%	87%
Burgdorf / Berthoud	11043	11875	9481	-20.2%	99%
Herzogenbuchsee	11163	11714	9658	-17.6%	101%
Hindelbank	7312	9623	10406	+8.1%	109%
Langenthal	11743	9178	7715	-15.9%	81%
Niederbipp	9216	9339	8526	-8.7%	89%
Niederönz	9511	9450	11193	+18.4%	117%
Haut-Emmental (auparavant Langnau)	9577	10640	8537	-19.8%	89%
Oberes Langetental	8894	11430	7251	-36.6%	76%
Oesch-Emme	8640	9725	11160	+14.7%	116%
Roggwil	11257	9831	9046	-8.0%	94%
Trachselwald (Sumiswald/Huttwil)	9695	8828	8257	-6.5%	86%
Untere Emme	10884	11557	8980	-22.3%	94%
Moyenne	10546	10346	8787	-15.1%	92%
Oberland					
Frutigen	7328	8239	7387	-10.3%	77%
Heimberg	9824	8663	8936	+3.1%	93%
Interlaken/Jungfrau	11841	10935	9031	-17.4%	94%
Meiringen ²¹			8701		
Oberhasli	12126	9172			
Oberhofen	10728	11214	10965	-2.2%	114%
Obersimmental / Haut-Simmental	5360	4852	5097	+5.1%	53%
Saanenland / Pays de Gessenay	7623	9588	13909	+45.1%	145%
Sigriswil	8929	9633	7120	-26.1%	74%
Spiez	10913	9327	8999	-3.5%	94%
Thun / Thoune	10289	9010	8651	-4.0%	90%
Uetendorf	11982	10603	10679	+0.7%	111%
Wattenwil	11807	11581	10558	-8.8%	110%
Zulg	9610	9750	8214	-15.8%	86%
Moyenne	10442	9664	8965	-7.2%	94%

²¹ Étant donné que la commune d'Oberhasli a maintenant adopté le modèle de la commune-siège, les chiffres de cette commune sont indiqués sous Meiringen à compter de 2022. Pour effectuer des comparaisons avec les valeurs antérieures à 2022, il convient de se référer à celles d'Oberhasli.

Région administrative / Service social	2020 ¹⁸ en CHF	2021 ¹⁹ en CHF	2022 ²⁰ en CHF	Évolution 2021/2022	Coûts nets 2022 par personne par rapport à la moyenne cantonale
Seeland					
Aarberg	7079	7712	6708	-13.0%	70%
Biel / Bienne	10893	10901	10130	-7.1%	106%
Brügg	8693	9273	8967	-3.3%	94%
Büren	10171	10519	9178	-12.7%	96%
Erlach / Cerlier	10359	8932	8896	-0.4%	93%
Ipsach	8348	7683	7752	+0.9%	81%
Lengnau / Longeau	8630	10836	9464	-12.7%	99%
Lyss	10901	10245	10196	-0.5%	106%
Nidau	8828	9259	8267	-10.7%	86%
Orpund / Orpond	8490	8329	9418	+13.1%	98%
Pieterlen / Perles	7800	8603	9454	+9.9%	99%
Schüpfen	9603	10636	7766	-27.0%	81%
Moyenne	10167	10286	9631	-6.4%	101%
Canton	10485	10428	9582	-8.1%	100%

¹⁸ Le décompte de l'aide sociale 2020 des communes a été révisé l'année suivante par la DSSI. Les éventuelles corrections qui en ont découlé sont prises en compte dans les données 2020 du présent rapport.

¹⁹ Le décompte de l'aide sociale 2021 des communes a été révisé l'année suivante par la DSSI. Les éventuelles corrections qui en ont découlé sont prises en compte dans les données 2021 du présent rapport.

²⁰ La DSSI n'a pas encore procédé à la révision des données des communes pour 2022, de sorte que celles-ci pourront encore subir quelques modifications minimales.

6.4 Coûts bruts par personne

Les coûts et les revenus bruts ne sont guère comparables entre les services sociaux en raison des différents modes de comptabilisation. Seuls peuvent être mis en relation les coûts nets (voir tableau 6.3)

Région administrative / Service social	2020 ²² en CHF	2021 ²³ en CHF	2022 ²⁴ en CHF	Évolution 2021/2022	Coûts bruts 2022 par personne par rapport à la moyenne cantonale
Jura bernois					
Centre Orval	16567	18316	16339	-10.8%	108%
Courtelary	14460	14482	12012	-17.1%	79%
La Neuveville	15476	15656	16931	+8.1%	111%
Prévôté	18118	18361	17189	-6.4%	113%
Saint-Imier	14367	14471	14498	+0.2%	95%
Tavannes	15423	15333	14835	-3.2%	98%
Tramelan	16227	17998	15478	-14.0%	102%
Moyenne	15949	16429	15216	-7.4%	100%
Berne-Mittelland					
Belp	14619	14153	13990	-1.2%	92%
Bern / Berne	16780	17844	16818	-5.8%	111%
Bolligen	18889	16329	14268	-12.6%	94%
Ittigen	15560	15922	15486	-2.7%	102%
Jegenstorf	15855	17130	17248	+0.7%	114%
Köniz	14833	15736	14817	-5.8%	98%
Konolfingen	15692	15893	14899	-6.3%	98%
Laupen	16076	16043	16739	+4.3%	110%
Münchenbuchsee	12484	13279	13233	-0.3%	87%
Münsingen	15341	16488	16309	-1.1%	107%
Muri	16762	18461	16254	-12.0%	107%
Oberdiessbach	14595	14205	15988	+12.6%	105%
Ostermundigen	16835	17476	16966	-2.9%	112%
Riggisberg	17595	17472	14374	-17.7%	95%
Schwarzenburg	16347	21229	19126	-9.9%	126%
Stettlen-Vechigen	12893	14240	16046	+12.7%	106%
Urtenen-Schönbühl	13648	14385	11977	-16.7%	79%
Wichtrach	14691	15110	14846	-1.7%	98%
Wohlen	15378	15781	15789	+0.0%	104%
Worb	15486	14901	14006	-6.0%	92%
Zollikofen	16770	16599	14813	-10.8%	97%
Moyenne	15924	16636	15814	-4.9%	104%

Région administrative / Service social	2020 ²² en CHF	2021 ²³ en CHF	2022 ²⁴ en CHF	Évolution 2021/2022	Coûts bruts 2022 par personne par rapport à la moyenne cantonale
Emmental/Haute-Argovie					
Aarwangen	15867	14622	13794	-5.7%	91%
Burgdorf / Berthoud	16709	17063	15362	-10.0%	101%
Herzogenbuchsee	16977	18022	14932	-17.1%	98%
Hindelbank	15959	15165	14749	-2.7%	97%
Langenthal	18116	15856	14212	-10.4%	94%
Niederbipp	15505	15201	14053	-7.6%	92%
Niederönz	13464	15092	14364	-4.8%	95%
Haut-Emmental (auparavant Langnau)	13908	15142	13208	-12.8%	87%
Oberes Langetental	14633	16763	12764	-23.9%	84%
Oesch-Emme	16584	15934	15104	-5.2%	99%
Roggwil	15304	14975	13877	-7.3%	91%
Trachselwald (Sumiswald/Huttwil)	14372	14136	13543	-4.2%	89%
Untere Emme	16061	17070	14643	-14.2%	96%
Moyenne	16009	15859	14323	-9.7%	94%
Oberland					
Frutigen	12991	14300	16603	+16.1%	109%
Heimberg	15738	15012	14477	-3.6%	95%
Interlaken/Jungfrau	18837	18837	16487	-12.5%	109%
Meiringen ²⁵			16940		
Oberhasli	21135	16057			
Oberhofen	16680	18359	19122	+4.2%	126%
Obersimmental / Haut-Simmental	10541	9353	10095	+7.9%	66%
Saenenland / Pays de Gessenay	11024	14412	17372	+20.5%	114%
Sigriswil	13770	19729	19890	+0.8%	131%
Spiez	16652	16097	16288	+1.2%	107%
Thun / Thoune	15803	15617	14636	-6.3%	96%
Uetendorf	17263	16419	16338	-0.5%	108%
Wattenwil	19129	19092	17433	-8.7%	115%
Zulg	14146	14580	13754	-5.7%	91%
Moyenne	16304	16330	15637	-4.2%	103%

²⁵ Étant donné que la commune d'Oberhasli a maintenant adopté le modèle de la commune-siège, les chiffres de cette commune sont indiqués sous Meiringen à compter de 2022. Pour effectuer des comparaisons avec les valeurs antérieures à 2022, il convient de se référer à celles d'Oberhasli.

Région administrative / Service social	2020 ²² en CHF	2021 ²³ en CHF	2022 ²⁴ en CHF	Évolution 2021/2022	Coûts bruts 2022 par personne par rapport à la moyenne cantonale
Seeland					
Aarberg	12482	13533	13902	+2.7%	92%
Biel	15770	15813	14937	-5.5%	98%
Brügg	13820	15057	14268	-5.2%	94%
Büren	14580	15655	14340	-8.4%	94%
Erlach / Cerlier	15241	15829	14934	-5.7%	98%
Ipsach	15555	13350	14296	+7.1%	94%
Lengnau / Longeau	14592	15472	14358	-7.2%	95%
Lyss	16270	15844	15285	-3.5%	101%
Nidau	13635	13913	12561	-9.7%	83%
Orpund / Orpond	11168	11836	12014	+1.5%	79%
Pieterlen / Perles	12568	13826	13858	+0.2%	91%
Schüpfen	14263	15100	12740	-15.6%	84%
Moyenne	15087	15319	14483	-5.5%	95%
Canton	15784	16141	15193	-5.9%	100%

²² Le décompte de l'aide sociale 2020 des communes a été révisé l'année suivante par la DSSI. Les éventuelles corrections qui en ont découlé sont prises en compte dans les données 2020 du présent rapport.

²³ Le décompte de l'aide sociale 2021 des communes a été révisé l'année suivante par la DSSI. Les éventuelles corrections qui en ont découlé sont prises en compte dans les données 2021 du présent rapport.

²⁴ La DSSI n'a pas encore procédé à la révision des données des communes pour 2022, de sorte que celles-ci pourront encore subir quelques modifications minimales.

6.5 Revenus bruts par personne

Les coûts et les revenus bruts ne sont guère comparables entre les services sociaux en raison des différents modes de comptabilisation. Seuls peuvent être mis en relation les coûts nets (voir tableau 6.3).

Région administrative / Service social	2020 ²⁶ en CHF	2021 ²⁷ en CHF	2022 ²⁸ en CHF	Évolution 2021/2022	Revenus bruts 2022 par personne par rapport à la moyenne cantonale
Jura bernois					
Centre Orval	4967	6174	7101	+15.0%	127%
Courtelary	3842	4723	3924	-16.9%	70%
La Neuveville	4054	5523	3974	-28.1%	71%
Prévôté	6275	7749	8608	+11.1%	153%
Saint-Imier	4003	4473	4899	+9.5%	87%
Tavannes	3895	4122	3864	-6.3%	69%
Tramelan	6057	7337	6806	-7.2%	121%
Moyenne	4769	5725	5675	-0.9%	101%
Berne-Mittelland					
Belp	5339	5955	5770	-3.1%	103%
Bern / Berne	4585	5135	5004	-2.6%	89%
Bolligen	5494	8087	6523	-19.3%	116%
Ittigen	5936	5998	5565	-7.2%	99%
Jegenstorf	6027	6792	5580	-17.8%	99%
Köniz	5401	6102	6042	-1.0%	108%
Konolfingen	6229	6489	5816	-10.4%	104%
Laupen	8615	8235	8969	+8.9%	160%
Münchenbuchsee	4621	5330	5385	+1.0%	96%
Münsingen	5830	7263	7148	-1.6%	127%
Muri	5815	6445	6565	+1.9%	117%
Oberdiessbach	5979	4115	7964	+93.5%	142%
Ostermundigen	6966	7798	8310	+6.6%	148%
Riggisberg	6092	8234	5647	-31.4%	101%
Schwarzenburg	7647	8190	6890	-15.9%	123%
Stettlen-Vechigen	3705	4075	5551	+36.2%	99%
Urtenen-Schönbühl	3561	3583	4498	+25.5%	80%
Wichtrach	5775	6005	5207	-13.3%	93%
Wohlen	5747	6289	6034	-4.1%	108%
Worb	5691	5631	4509	-19.9%	80%
Zollikofen	7170	7014	6523	-7.0%	116%
Moyenne	5377	5900	5763	-2.3%	103%

Région administrative / Service social	2020 ²⁶ en CHF	2021 ²⁷ en CHF	2022 ²⁸ en CHF	Évolution 2021/2022	Revenus bruts 2022 par personne par rapport à la moyenne cantonale
Emmental/ Haute-Argovie					
Aarwangen	4336	4427	5449	+23.1%	97%
Burgdorf / Berthoud	5666	5188	5881	+13.4%	105%
Herzogenbuchsee	5815	6308	5275	-16.4%	94%
Hindelbank	8648	5543	4343	-21.6%	77%
Langenthal	6373	6678	6498	-2.7%	116%
Niederbipp	6289	5861	5527	-5.7%	98%
Niederönz	3953	5642	3171	-43.8%	57%
Haut-Emmental (auparavant Langnau)	4330	4503	4671	+3.7%	83%
Oberes Langetental	5739	5334	5513	+3.4%	98%
Oesch-Emme	7944	6209	3944	-36.5%	70%
Roggwil	4047	5144	4831	-6.1%	86%
Trachselwald (Sumiswald/Huttwil)	4676	5308	5287	-0.4%	94%
Untere Emme	5177	5512	5664	+2.7%	101%
Moyenne	5464	5513	5536	+0.4%	99%
Oberland					
Frutigen	5663	6061	9216	+52.0%	164%
Heimberg	5914	6349	5541	-12.7%	99%
Interlaken/Jungfrau	6997	7902	7456	-5.6%	133%
Meiringen ²⁹			8239		
Oberhasli	9009	6885			
Oberhofen	5952	7145	8158	+14.2%	145%
Obersimmental / Haut-Simmental	5182	4501	4998	+11.0%	89%
Saanenland / Pays de Gessenay	3402	4824	3463	-28.2%	62%
Sigriswil	4841	10096	12769	+26.5%	228%
Spiez	5739	6770	7289	+7.7%	130%
Thun / Thoune	5514	6607	5985	-9.4%	107%
Uetendorf	5281	5815	5659	-2.7%	101%
Wattenwil	7322	7510	6875	-8.5%	123%
Zulg	4536	4830	5541	+14.7%	99%
Moyenne	5861	6666	6673	+0.1%	119%

²⁹ Étant donné que la commune d'Oberhasli a maintenant adopté le modèle de la commune-siège, les chiffres de cette commune sont indiqués sous Meiringen à compter de 2022. Pour effectuer des comparaisons avec les valeurs antérieures à 2022, il convient de se référer à celles d'Oberhasli.

Région administrative / Service social	2020 ²⁶ en CHF	2021 ²⁷ en CHF	2022 ²⁸ en CHF	Évolution 2021/2022	Revenus bruts 2022 par personne par rapport à la moyenne cantonale
Seeland					
Aarberg	5403	5821	7194	+23.6%	128%
Biel / Bienne	4877	4913	4807	-2.2%	86%
Brügg	5127	5784	5301	-8.3%	94%
Büren	4409	5135	5161	+0.5%	92%
Erlach / Cerlier	4883	6897	6038	-12.5%	108%
Ipsach	7207	5667	6544	+15.5%	117%
Lengnau / Longeau	5962	4635	4894	+5.6%	87%
Lyss	5369	5599	5089	-9.1%	91%
Nidau	4807	4653	4294	-7.7%	77%
Orpund / Orpond	2679	3508	2595	-26.0%	46%
Pieterlen / Perles	4768	5223	4404	-15.7%	78%
Schüpfen	4660	4464	4974	+11.4%	89%
Moyenne	4920	5033	4852	-3.6%	86%
Canton	5299	5713	5611	-1.8%	100%

Les revenus bruts peuvent varier fortement d'une année à l'autre en raison de recettes isolées d'un gros montant (indemnités journalières et rentes AI, contributions d'entretien et dette alimentaire des parents ou rétrocessions des bénéficiaires, p.ex.), qui peuvent avoir un fort impact, surtout dans les petits services sociaux (voir notamment Sigriswill).

²⁶ Le décompte de l'aide sociale 2020 des communes a été révisé l'année suivante par la DSSI. Les éventuelles corrections qui en ont découlé sont prises en compte dans les données 2020 du présent rapport.

²⁷ Le décompte de l'aide sociale 2021 des communes a été révisé l'année suivante par la DSSI. Les éventuelles corrections qui en ont découlé sont prises en compte dans les données 2021 du présent rapport.

²⁸ La DSSI n'a pas encore procédé à la révision des données des communes pour 2022, de sorte que celles-ci pourront encore subir quelques modifications minimales.

6.6 Durée d'octroi

Durée moyenne d'octroi de l'aide sociale par personne, en mois.

Région administrative / Service social	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Jura bernois				
Centre Orval	8.9	9.1	8.5	-6.7%
Courtelary	8.7	7.8	8.1	+4.0%
La Neuveville	10.4	9.7	9.7	-0.4%
Prévôté	10.0	10.7	9.2	-13.9%
Saint-Imier	9.5	9.5	9.9	+4.4%
Tavannes	9.4	9.0	9.5	+5.4%
Tramelan	8.6	11.9	8.9	-25.3%
Moyenne	9.4	9.7	9.1	-5.8%
Berne-Mittelland				
Belp	9.6	9.9	9.6	-3.3%
Bern / Berne	9.5	8.4	9.4	+12.3%
Bolligen	9.2	9.6	8.5	-11.5%
Ittigen	9.4	8.3	9.3	+12.6%
Jegenstorf	8.5	9.5	9.2	-3.1%
Köniz	9.3	9.6	9.4	-3.0%
Konolfingen	8.8	8.7	8.5	-2.8%
Laupen	9.6	10.1	9.8	-2.9%
Münchenbuchsee	9.1	9.0	9.3	+2.5%
Münsingen	8.6	9.1	9.1	-0.4%
Muri	9.8	10.1	9.3	-7.4%
Oberdiessbach	8.9	8.6	7.9	-7.6%
Ostermundigen	9.5	9.8	9.3	-5.3%
Riggisberg	8.5	9.1	8.8	-4.0%
Schwarzenburg	8.7	10.8	9.7	-10.9%
Stettlen-Vechigen	8.8	8.6	9.3	+8.5%
Urtenen-Schönbühl	9.8	9.8	9.7	-0.9%
Wichtrach	9.0	9.2	8.6	-5.9%
Wohlen	9.2	9.3	9.5	+1.7%
Worb	9.3	9.8	9.2	-5.9%
Zollikofen	9.3	9.4	9.1	-3.1%
Moyenne	9.2	9.4	9.2	-2.2%

Région administrative / Service social	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Emmental/Haute-Argovie				
Aarwangen	9.0	8.6	8.9	+3.3%
Burgdorf / Berthoud	9.6	9.8	9.5	-2.9%
Herzogenbuchsee	9.2	9.2	8.4	-8.8%
Hindelbank	8.8	8.9	9.2	+3.5%
Langenthal	9.5	9.8	9.4	-4.4%
Niederbipp	8.5	8.7	8.9	+1.8%
Niederönz	8.1	8.5	9.1	+7.8%
Haut-Emmental (auparavant Langnau)	8.6	8.9	8.7	-2.5%
Oberes Langetental	8.7	8.6	7.5	-13.0%
Oesch-Emme	7.7	7.4	7.8	+5.8%
Roggwil	9.5	8.6	8.0	-6.5%
Trachselwald (Sumiswald/Huttwil)	8.7	8.9	8.7	-2.4%
Untere Emme	8.7	9.0	9.0	-0.1%
Moyenne	8.8	8.8	8.7	-1.6%
Oberland				
Frutigen	8.1	8.1	9.0	+11.4%
Heimberg	9.3	9.3	9.1	-2.3%
Interlaken/Jungfrau	8.8	8.3	8.2	-1.3%
Meiringen ³⁰			7.0	
Oberhasli	7.8	8.4		
Oberhofen	9.1	8.1	9.9	+21.5%
Obersimmental / Haut-Simmental	7.6	8.9	7.3	-17.7%
Saanenland / Pays de Gessenay	7.0	8.1	7.8	-3.6%
Sigriswil	8.3	9.8	8.1	-17.4%
Spiez	9.1	9.4	8.9	-5.0%
Thun / Thoune	9.3	9.6	9.2	-4.7%
Uetendorf	9.4	9.2	9.3	+1.3%
Wattenwil	8.7	8.9	8.7	-1.4%
Zulg	8.7	9.1	9.0	-1.6%
Moyenne	8.5	8.8	8.6	-2.1%

³⁰ Étant donné que la commune d'Oberhasli a maintenant adopté le modèle de la commune-siège, les chiffres de cette commune sont indiqués sous Meiringen à compter de 2022. Pour effectuer des comparaisons avec les valeurs antérieures à 2022, il convient de se référer à celles d'Oberhasli.

Région administrative / Service social	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Seeland				
Aarberg	7.6	8.8	8.3	-6.0%
Biel / Bienne	9.9	9.8	9.7	-1.4%
Brügg	9.3	9.7	9.6	-1.0%
Büren	8.5	8.8	9.0	+2.9%
Erlach / Cerlier	7.8	7.5	7.8	+4.4%
Ipsach	9.0	8.7	9.6	+9.4%
Lengnau / Longeau	9.1	9.9	9.3	-6.3%
Lyss	8.7	9.1	9.3	+2.3%
Nidau	9.0	9.3	8.7	-6.2%
Orpund / Orpond	8.5	9.1	9.6	+6.0%
Pieterlen / Perles	8.7	9.1	9.0	-0.4%
Schüpfen	8.3	8.5	8.6	+0.6%
Moyenne	8.7	9.0	9.0	+0.2%
Canton³¹	9.2	9.2	9.2	0.0

³¹ Le total cantonal ne comprend pas de doubles comptages, contrairement aux résultats des régions administratives. C'est pourquoi il ne correspond pas exactement à la moyenne de ces dernières.

6.7 Taux de couverture

Part des besoins matériels couverts par l'aide sociale.

Région administrative / Service social	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022 (en points)
Jura bernois				
Centre Orval	86.3%	86.8%	86.0%	-0.8
Courtelary	83.4%	83.8%	82.6%	-1.2
La Neuveville	88.0%	85.0%	84.4%	-0.6
Prévôté	85.3%	82.9%	84.4%	+1.5
Saint-Imier	86.7%	87.6%	87.2%	-0.5
Tavannes	85.8%	78.8%	84.2%	+5.4
Tramelan	81.4%	77.1%	73.4%	-3.8
Moyenne	85.3%	83.1%	83.2%	0.0
Berne-Mittelland				
Belp	70.4%	69.2%	68.3%	-0.9
Bern / Berne	84.1%	83.5%	84.1%	+0.6
Bolligen	86.0%	74.0%	82.4%	+8.4
Ittigen	80.3%	80.5%	79.2%	-1.3
Jegenstorf	72.9%	75.8%	78.9%	+3.0
Köniz	72.4%	71.2%	71.8%	+0.6
Konolfingen	78.8%	78.4%	80.1%	+1.7
Laupen	79.9%	79.8%	81.5%	+1.7
Münchenbuchsee	80.2%	80.4%	78.9%	-1.6
Münsingen	70.1%	69.0%	70.1%	+1.1
Muri	71.1%	70.6%	74.0%	+3.4
Oberdiessbach	65.1%	74.5%	73.3%	-1.2
Ostermundigen	78.3%	76.3%	75.6%	-0.7
Riggisberg	78.1%	73.0%	76.0%	+3.0
Schwarzenburg	75.8%	76.8%	78.6%	+1.9
Stettlen-Vechigen	84.0%	83.8%	78.2%	-5.6
Urtenen-Schönbühl	82.5%	77.4%	77.2%	-0.2
Wichtrach	73.6%	75.3%	77.8%	+2.5
Wohlen	85.7%	79.2%	78.8%	-0.4
Worb	68.8%	69.3%	68.5%	-0.8
Zollikofen	82.3%	77.0%	80.7%	+3.7
Moyenne	77.2%	75.9%	76.9%	+0.9

Région administrative / Service social	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022 (en points)
Emmental/Haute-Argovie				
Aarwangen	82.5%	82.5%	85.7%	+3.2
Burgdorf / Berthoud	78.8%	78.3%	77.0%	-1.4
Herzogenbuchsee	73.3%	74.9%	78.3%	+3.4
Hindelbank	71.5%	76.0%	78.5%	+2.6
Langenthal	74.3%	73.1%	72.1%	-1.0
Niederbipp	80.3%	81.4%	83.4%	+2.0
Niederönz	75.1%	77.3%	81.4%	+4.0
Haut-Emmental (auparavant Langnau)	72.7%	71.2%	73.3%	+2.1
Oberes Langetental	89.8%	85.6%	82.3%	-3.3
Oesch-Emme	85.6%	83.3%	81.8%	-1.5
Roggwil	80.3%	74.7%	76.5%	+1.9
Trachselwald (Sumiswald/Huttwil)	72.8%	74.8%	73.0%	-1.8
Untere Emme	82.9%	79.1%	75.4%	-3.7
Moyenne	78.4%	77.9%	78.4%	+0.5
Oberland				
Frutigen	73.9%	73.3%	71.7%	-1.6
Heimberg	68.2%	69.3%	68.8%	-0.6
Interlaken/Jungfrau	79.5%	77.9%	76.0%	-1.9
Meiringen ³²			73.4%	
Oberhasli	79.0%	80.4%		
Oberhofen	74.1%	74.7%	77.1%	+2.4
Obersimmental / Haut-Simmental	71.2%	69.9%	68.8%	-1.1
Saanenland / Pays de Gessenay	81.2%	74.4%	84.5%	+10.1
Sigriswil	75.3%	70.2%	70.8%	+0.6
Spiez	81.1%	80.4%	77.0%	-3.4
Thun / Thoune	74.2%	73.8%	71.3%	-2.5
Uetendorf	79.6%	76.8%	79.0%	+2.2
Wattenwil	73.8%	70.2%	72.8%	+2.7
Zulg	74.6%	74.8%	69.6%	-5.2
Moyenne	75.8%	74.3%	73.9%	+0.1

³² Étant donné que la commune d'Oberhasli a maintenant adopté le modèle de la commune-siège, les chiffres de cette commune sont indiqués sous Meiringen à compter de 2022. Pour effectuer des comparaisons avec les valeurs antérieures à 2022, il convient de se référer à celles d'Oberhasli.

Le taux de couverture montre
la part des besoins
matériels d'une unité d'assistance
couverts par l'aide sociale.

Région administrative / Service social	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022 (en points)
Seeland				
Aarberg	72.2%	78.4%	69.7%	-8.7
Biel/ Bienne	84.3%	84.9%	82.9%	-2.0
Brügg	77.8%	80.9%	78.5%	-2.4
Büren	77.8%	77.5%	78.8%	+1.2
Erlach / Cerlier	81.2%	79.6%	74.9%	-4.8
Ipsach	75.6%	75.7%	73.8%	-2.0
Lengnau / Longeau	84.8%	83.1%	83.0%	-0.2
Lyss	80.4%	78.1%	78.4%	+0.3
Nidau	80.9%	79.1%	76.2%	-2.9
Orpund / Orpond	82.0%	80.9%	84.4%	+3.5
Pieterlen / Perles	74.0%	74.9%	75.6%	+0.7
Schüpfen	75.0%	78.6%	74.1%	-4.5
Moyenne	78.8%	79.3%	77.5%	-1.8
Canton³³	79.4%	78.6%	78.2%	-0.4

³³ Le total cantonal ne comprend pas de doubles comptages, contrairement aux résultats des régions administratives. C'est pourquoi il ne correspond pas exactement à la moyenne de ces dernières.

6.8 Proportion de personnes ne relevant plus de l'aide sociale

Nombre de personnes faisant partie des dossiers clos par rapport au total des bénéficiaires.

Région administrative / Service social	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022 (en points)
Jura bernois				
Centre Orval	16%	24%	37%	+12
Courtelary	28%	29%	29%	0
La Neuveville	19%	25%	21%	-3
Prévôté	18%	19%	29%	+10
Saint-Imier	17%	21%	18%	-3
Tavannes	16%	25%	23%	-3
Tramelan	21%	22%	27%	+5
Moyenne	19%	23%	27%	+3
Berne-Mittelland				
Belp	21%	18%	20%	+2
Bern / Berne	18%	17%	22%	+5
Bolligen	25%	25%	23%	-3
Ittigen	19%	20%	20%	0
Jegenstorf	25%	25%	22%	-4
Köniz	22%	20%	24%	+4
Konolfingen	25%	27%	24%	-3
Laupen	18%	18%	23%	+5
Münchenbuchsee	18%	25%	23%	-2
Münsingen	26%	25%	23%	-2
Muri	19%	14%	22%	+8
Oberdiessbach	30%	36%	36%	0
Ostermundigen	22%	18%	25%	+6
Riggisberg	25%	22%	29%	+8
Schwarzenburg	30%	15%	26%	+10
Stettlen-Vechigen	21%	28%	22%	-6
Urtenen-Schönbühl	24%	23%	21%	-1
Wichtrach	25%	29%	25%	-4
Wohlen	18%	18%	19%	+1
Worb	22%	18%	23%	+4
Zollikofen	21%	22%	25%	+3
Moyenne	20%	19%	23%	+3

Région administrative / Service social	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022 (en points)
Emmental/Haute-Argovie				
Aarwangen	23%	22%	31%	+9
Burgdorf	16%	19%	20%	+2
Herzogenbuchsee	24%	22%	18%	-4
Hindelbank	19%	23%	24%	+1
Langenthal	20%	19%	23%	+4
Niederbipp	33%	28%	27%	-0
Niederönz	33%	38%	29%	-9
Haut-Emmental (auparavant Langnau)	28%	26%	29%	+3
Oberes Langetental	31%	17%	30%	+12
Oesch-Emme	24%	31%	40%	+9
Roggwil	21%	20%	35%	+14
Trachselwald (Sumiswald/Huttwil)	27%	26%	33%	+7
Untere Emme	23%	27%	23%	-4
Moyenne	23%	23%	26%	+3
Oberland				
Frutigen	32%	34%	36%	+3
Heimberg	17%	22%	15%	-7
Interlaken/Jungfrau	23%	27%	35%	+8
Meiringen ³⁴			39%	
Oberhasli	28%	31%		
Oberhofen	30%	30%	24%	-7
Obersimmental / Haut-Simmental	31%	24%	31%	+7
Saanenland / Pays de Gessenay	35%	37%	39%	+2
Sigriswil	32%	18%	31%	+13
Spiez	27%	24%	29%	+5
Thun / Thoune	22%	25%	24%	-1
Uetendorf	17%	25%	22%	-3
Wattenwil	26%	30%	23%	-6
Zulg	30%	26%	29%	+3
Moyenne	25%	26%	28%	+2

³⁴ Étant donné que la commune d'Oberhasli a maintenant adopté le modèle de la commune-siège, les chiffres de cette commune sont indiqués sous Meiringen à compter de 2022. Pour effectuer des comparaisons avec les valeurs antérieures à 2022, il convient de se référer à celles d'Oberhasli.

Région administrative / Service social	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022 (en points)
Seeland				
Aarberg	29%	24%	34%	+11
Biel / Bienne	17%	18%	21%	+3
Brügg	20%	21%	24%	+3
Büren	22%	25%	28%	+2
Erlach / Cerlier	37%	39%	36%	-3
Ipsach	13%	29%	22%	-7
Lengnau / Longeau	21%	20%	17%	-3
Lyss	20%	23%	25%	+3
Nidau	21%	23%	25%	+2
Orpund / Orpond	24%	27%	18%	-9
Pieterlen / Perles	28%	24%	25%	+2
Schüpfen	25%	27%	29%	+2
Moyenne	20%	21%	23%	+2
Canton³⁵	18%	18%	21%	+3

³⁵ Le total cantonal ne comprend pas de doubles comptages, contrairement aux résultats des régions administratives. C'est pourquoi il ne correspond pas exactement à la moyenne de ces dernières.

6.9 Répartition des dépenses d'aide matérielle par catégorie et région administrative conformément au DAMC

Région administrative	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022 (en points)
Jura bernois				
Forfait pour l'entretien	38.0%	37.3%	38.4%	+1.1
Frais de logement et charges locatives	27.5%	27.7%	29.4%	+1.7
Frais de santé	6.0%	6.2%	6.7%	+0.5
Primes de l'assurance-maladie de base	9.5%	9.3%	8.2%	-1.1
Frais accessoires des mesures ordonnées par l'APEA	0.3%	0.5%	0.1%	-0.4
Remboursements à l'APEA	0.3%	0.1%	0.5%	+0.3
Frais de placement des mesures non ordonnées par l'APEA	6.7%	6.2%	3.5%	-2.7
Frais scolaires des mesures non ordonnées par l'APEA	0.1%	0.1%	0.0%	-0.0
Frais accessoires des mesures non ordonnées par l'APEA	0.2%	0.4%	0.3%	-0.1
Mesures ambulatoires préventives	0.4%	0.5%	0.3%	-0.2
Cotisations minimales AVS	1.2%	1.2%	1.1%	-0.1
Autres prestations circonstanciées	6.4%	6.8%	7.4%	+0.6
Suppléments d'intégration	1.8%	1.9%	1.9%	0.0
Franchise sur les revenus	1.7%	1.9%	2.3%	+0.3
Total des charges	100.0%	100.0%	100.0%	
Revenu provenant d'une activité lucrative (montant net)	29.6%	24.9%	26.9%	+2.0
Assurance-chômage	5.2%	4.5%	3.3%	-1.1
Indemnités journalières AI et rentes AI	14.9%	17.8%	21.0%	+3.2
Autres prestations d'assurances sociales	19.9%	19.1%	21.0%	+1.9
Pensions alimentaires	4.6%	4.6%	3.6%	-1.0
Allocations familiales	3.9%	6.6%	5.0%	-1.6
Remboursements de caisses-maladie	5.8%	5.5%	3.6%	-1.8
Rétrocessions des bénéficiaires	8.6%	7.7%	8.1%	+0.4
Obligation d'entretien et dette alimentaire des parents	0.6%	0.3%	0.4%	+0.1
Remboursements au sens de la LAS ³⁶	0.0%	0.0%	0.1%	+0.1
Autres revenus	7.0%	9.1%	6.9%	-2.2
Total des revenus	100.0%	100.0%	100.0%	

Région administrative	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022 (en points)
Berne-Mittelland				
Forfait pour l'entretien	34.0%	33.1%	34.2%	+1.0
Frais de logement et charges locatives	29.2%	28.9%	30.1%	+1.2
Frais de santé	5.6%	5.8%	5.8%	0.0
Primes de l'assurance-maladie de base	8.6%	8.2%	8.0%	-0.2
Frais accessoires des mesures ordonnées par l'APEA	0.2%	0.1%	0.2%	+0.1
Remboursements à l'APEA	0.5%	0.5%	0.4%	0.0
Frais de placement des mesures non ordonnées par l'APEA	7.8%	8.0%	6.2%	-1.8
Frais scolaires des mesures non ordonnées par l'APEA	0.2%	0.2%	0.1%	-0.1
Frais accessoires des mesures non ordonnées par l'APEA	1.2%	1.0%	1.0%	-0.1
Mesures ambulatoires préventives	2.4%	2.5%	1.6%	-0.9
Cotisations minimales AVS	0.7%	1.0%	0.8%	-0.2
Autres prestations circonstanciées	5.9%	6.6%	7.1%	+0.5
Suppléments d'intégration	1.2%	1.1%	1.1%	0.0
Franchise sur les revenus	2.4%	3.0%	3.4%	+0.4
Total des charges	100.0%	100.0%	100.0%	
Revenu provenant d'une activité lucrative (montant net)	36.0%	35.4%	39.1%	+3.7
Assurance-chômage	5.0%	5.0%	3.1%	-1.9
Indemnités journalières AI et rentes AI	9.9%	11.4%	10.4%	-1.1
Autres prestations d'assurances sociales	17.7%	17.6%	18.3%	+0.7
Pensions alimentaires	6.5%	6.1%	5.8%	-0.3
Allocations familiales	7.7%	8.4%	6.9%	-1.5
Remboursements de caisses-maladie	4.7%	4.3%	3.7%	-0.6
Rétrocessions des bénéficiaires	4.8%	4.0%	5.2%	+1.2
Obligation d'entretien et dette alimentaire des parents	1.0%	0.8%	0.6%	-0.2
Remboursements au sens de la LAS	0.0%	0.0%	0.0%	0.0
Autres revenus	6.7%	7.0%	7.0%	0.0
Total des revenus	100.0%	100.0%	100.0%	

³⁶ Loi fédérale du 24 juin 1977 sur la compétence en matière d'assistance des personnes dans le besoin (LAS ; RS 851.1).

Région administrative	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022 (en points)
Emmental/Haute-Argovie				
Forfait pour l'entretien	31.6%	32.1%	34.2%	+2.1
Frais de logement et charges locatives	25.8%	26.7%	29.0%	+2.3
Frais de santé	6.5%	6.6%	6.7%	+0.1
Primes de l'assurance-maladie de base	8.3%	6.1%	7.3%	+1.2
Frais accessoires des mesures ordonnées par l'APEA	0.3%	0.5%	0.4%	-0.1
Remboursements à l'APEA	1.1%	0.8%	1.2%	+0.5
Frais de placement des mesures non ordonnées par l'APEA	12.3%	12.0%	7.1%	-5.0
Frais scolaires des mesures non ordonnées par l'APEA	0.5%	0.4%	0.0%	-0.3
Frais accessoires des mesures non ordonnées par l'APEA	1.2%	1.2%	0.8%	-0.4
Mesures ambulatoires préventives	2.9%	3.5%	1.7%	-1.7
Cotisations minimales AVS	0.9%	0.9%	1.0%	+0.1
Autres prestations circonstanciées	5.4%	5.6%	6.5%	+0.8
Suppléments d'intégration	1.1%	1.1%	1.1%	0.0
Franchise sur les revenus	2.1%	2.5%	2.9%	+0.4
Total des charges	100.0%	100.0%	100.0%	
Revenu provenant d'une activité lucrative (montant net)	27.1%	28.2%	29.3%	+1.1
Assurance-chômage	3.6%	3.1%	2.2%	-1.0
Indemnités journalières AI et rentes AI	13.7%	13.0%	14.8%	+1.8
Autres prestations d'assurances sociales	22.9%	23.8%	23.5%	-0.3
Pensions alimentaires	7.7%	7.6%	7.1%	-0.5
Allocations familiales	5.6%	6.9%	5.2%	-1.7
Remboursements de caisses-maladie	7.3%	6.8%	6.3%	-0.5
Rétrocessions des bénéficiaires	5.6%	3.8%	4.8%	+1.0
Obligation d'entretien et dette alimentaire des parents	0.4%	0.5%	0.3%	-0.2
Remboursements au sens de la LAS	0.3%	0.0%	0.0%	0.0
Autres revenus	5.8%	6.1%	6.4%	+0.3
Total des revenus	100.0%	100.0%	100.0%	

Région administrative	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022 (en points)
Oberland				
Forfait pour l'entretien	31.3%	31.1%	31.3%	+0.2
Frais de logement et charges locatives	26.2%	26.4%	27.2%	+0.8
Frais de santé	6.6%	6.4%	6.7%	+0.3
Primes de l'assurance-maladie de base	7.7%	7.1%	7.4%	+0.3
Frais accessoires des mesures ordonnées par l'APEA	0.3%	0.4%	0.4%	0.0
Remboursements à l'APEA	1.1%	1.0%	2.0%	+1.0
Frais de placement des mesures non ordonnées par l'APEA	13.3%	13.8%	11.6%	-2.1
Frais scolaires des mesures non ordonnées par l'APEA	0.6%	0.4%	0.1%	-0.3
Frais accessoires des mesures non ordonnées par l'APEA	0.6%	0.7%	0.7%	0.0
Mesures ambulatoires préventives	3.2%	3.2%	2.2%	-1.1
Cotisations minimales AVS	1.0%	0.9%	1.0%	+0.1
Autres prestations circonstanciées	5.1%	5.1%	5.7%	+0.5
Suppléments d'intégration	1.0%	0.9%	0.9%	0.0
Franchise sur les revenus	2.0%	2.5%	2.8%	+0.3
Total des charges	100.0%	100.0%	100.0%	
Revenu provenant d'une activité lucrative (montant net)	28.3%	26.1%	28.0%	+2.0
Assurance-chômage	3.1%	2.8%	1.9%	-1.0
Indemnités journalières AI et rentes AI	12.7%	14.0%	15.5%	+1.5
Autres prestations d'assurances sociales	23.6%	24.7%	25.8%	+1.0
Pensions alimentaires	8.3%	7.3%	6.5%	-0.7
Allocations familiales	5.4%	5.7%	5.4%	-0.3
Remboursements de caisses-maladie	6.1%	5.3%	4.8%	-0.5
Rétrocessions des bénéficiaires	5.5%	8.5%	6.3%	-2.2
Obligation d'entretien et dette alimentaire des parents	1.1%	0.9%	0.8%	-0.1
Remboursements au sens de la LAS	0.5%	0.2%	0.0%	-0.2
Autres revenus	5.3%	4.5%	5.0%	+0.5
Total des revenus	100.0%	100.0%	100.0%	

Région administrative / Service social	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022 (en points)
Seeland				
Forfait pour l'entretien	36.7%	35.7%	37.6%	+1.8
Frais de logement et charges locatives	28.5%	28.4%	30.2%	+1.9
Frais de santé	6.0%	6.1%	6.0%	-0.2
Primes de l'assurance-maladie de base	8.2%	8.0%	6.9%	-1.2
Frais accessoires des mesures ordonnées par l'APEA	0.1%	0.1%	0.1%	0.0
Remboursements à l'APEA	0.7%	0.6%	1.5%	+0.9
Frais de placement des mesures non ordonnées par l'APEA	8.5%	8.7%	5.5%	-3.1
Frais scolaires des mesures non ordonnées par l'APEA	0.2%	0.3%	0.1%	-0.1
Frais accessoires des mesures non ordonnées par l'APEA	0.2%	0.2%	0.2%	0.0
Mesures ambulatoires préventives	2.2%	2.3%	1.2%	-1.1
Cotisations minimales AVS	1.0%	1.0%	1.1%	0.0
Autres prestations circonstanciées	4.4%	5.1%	5.7%	+0.7
Suppléments d'intégration	1.2%	1.1%	1.1%	0.0
Franchise sur les revenus	2.1%	2.3%	2.7%	+0.4
Total des charges	100.0%	100.0%	100.0%	
Revenu provenant d'une activité lucrative (montant net)	31.0%	32.0%	35.5%	+3.5
Assurance-chômage	3.7%	3.7%	2.6%	-1.1
Indemnités journalières AI et rentes AI	8.6%	11.9%	11.7%	-0.2
Autres prestations d'assurances sociales	21.5%	20.7%	20.6%	-0.1
Pensions alimentaires	6.1%	5.8%	5.3%	-0.6
Allocations familiales	11.7%	9.1%	9.0%	-0.1
Remboursements de caisses-maladie	5.1%	4.9%	4.1%	-0.7
Rétrocessions des bénéficiaires	5.7%	5.5%	4.4%	-1.1
Obligation d'entretien et dette alimentaire des parents	0.7%	0.8%	0.5%	-0.3
Remboursements au sens de la LAS	0.4%	0.2%	0.0%	-0.1
Autres revenus	5.5%	5.5%	6.3%	+0.8
Total des revenus	100.0%	100.0%	100.0%	

Direction de la santé,
des affaires sociales et de l'intégration
du canton de Berne
Office de l'intégration et de l'action sociale

Rathausplatz 1
Case postale
3000 Berne 8
+41 31 633 78 11
info.ais.gsi@be.ch

www.gsi.be.ch